



**DÉLIBÉRATION N°2017-10-06-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 octobre 2017

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
4 JUILLET 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 33 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2017, tel qu'annexé.

À Nantes, le 6 octobre 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET 2017

PV N°398

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 4 JUILLET 2017**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire et M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GENON Jean-Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LA SELVE Patrick	étudiant T.	IUT de Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 10 MEMBRES

BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 3 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
PARPET Noé	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques

ARRIVES EN COURS : 2 MEMBRES

AFFILE Bertrand
CHENE Emmanuel

Pers. Ext.
B

Nantes Métropole
IAE Nantes - Institut d'Economie et de
Management

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	22	10	3	2

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BELLEIL Julie	Directrice de la Vie étudiante
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent comptable
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
FATTAL Paul	Vice-président Qualité et Développement durable
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
PERON Marc	Directeur de la Communication
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice Générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie universitaires

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2017
2. Informations générales
3. Présentation du rapport annuel d'activité

AFFAIRES BUDGETAIRES

4. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 (après examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5. Approbation de la création du Centre de Développement Pédagogique, de ses statuts et de la modification des statuts de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA et avis du CTE) – **POINT REPORTE**

IMMOBILIER

6. Approbation de la convention d'acquisition de la Halle Alstom 6 ouest – Projet quartier de la création

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

7. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2017/2018 (après avis de la CFVU)
8. Approbation de la réforme du soutien aux initiatives étudiantes (après avis de la CFVU)
9. Approbation de capacités d'accueil de Masters (après avis de la CFVU)
10. Approbation de la modification des règles de constitution des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience
11. Présentation du cadre de référence du tutorat étudiant (après avis de la CFVU)

RESSOURCES HUMAINES

12. Approbation du recrutement d'un personnel enseignant par la voie des contrats dits « LRU » - Procédure des contrats LRU (après avis du CTE)
13. Approbation de la mise en place du RIFSEEP pour la filière ITRF – dispositif transitoire (après avis du CTE)

RECHERCHE

14. Approbation des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil de l'Ecole Doctorale
15. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique M@RSOIN, de la convention de création et de l'avenant à cette convention (après avis de la CR)
16. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique Comportement, Cerveau, Société et de la convention de renouvellement (après avis de la CR)

PILOTAGE

17. Présentation de la démarche d'audit interne

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

18. Présentation de la cartographie des risques comptables et budgétaires mise à jour et approbation du plan d'action associé
19. Approbation d'une admission en non-valeur excédant 10 000 €
20. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
21. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre de la journée d'études du projet « Mobilité, Autonomie, Longévité » (LMA)
22. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur
23. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2017

Le Conseil d'Administration approuve avec 31 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2017, tel qu'annexé.

POINT 2. INFORMATIONS GENERALES

LE PRESIDENT indique que s'est tenu un Conseil d'Administration de l'UBL le 3 juillet, avec un point à l'ordre du jour : quel avenir dans le contexte actuel ? Les débats ont été de bonne qualité. Du point de vue du **PRESIDENT**, il y a trois nuages sur l'UBL :

- la non-fusion des régions. La Région Bretagne a tendance à se replier et la position des établissements d'enseignement supérieur en Bretagne est difficile. Ce n'est pas Bretagne contre Pays-de-la Loire mais c'est une position difficile de la Région Bretagne sur beaucoup de sujets. Il y a eu des échanges entre les établissements bretons qui sont rugueux. La loi NOTRe rend un peu plus compliqué le fonctionnement sur un périmètre académique.

- le deuxième nuage, c'est la position de la tutelle, notamment entre la fin février et le mois de mai avec des injonctions qui sont un peu particulières quant aux COMUE. De temps en temps, on leur dit qu'ils peuvent rester sur le périmètre de réseau existant, qu'ils peuvent continuer à co-accréditer le doctorat, qu'ils peuvent continuer à travailler de la manière sur laquelle a été construite l'UBL. Par ailleurs, ils ont des injonctions pour que ce soit beaucoup plus intégratif, que les bourses doctorales et les budgets soient mis en commun... Entre les deux, ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Certes, la loi de juillet 2013 peut porter en germe les éléments de rapprochement extrêmement forts mais là, on est tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

- Le troisième nuage, c'est la réaction bien compréhensible des Rennais suite à l'échec de l'I-site. Ils sont sur la lancée de leur construction qui n'était peut-être pas aboutie au moment de la présentation devant le jury. Ils proposent une réorganisation du site Rennais, notamment un rassemblement de six établissements qui dépendent du même ministère, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce n'est pas un rassemblement de tous les établissements mais c'est un rassemblement d'établissements qui pèsent. C'est un nuage parce que ce qui est proposé, c'est une COMUE rennais. En l'état actuel de la loi, il ne peut pas y avoir deux COMUE dans une COMUE. La COMUE est académique ou interacadémique. On ne peut pas avoir une COMUE rennais dans une COMUE UBL. On ne peut pas avoir une COMUE rennais dans une autre COMUE. Si c'était le cas, cela imposerait aux établissements de l'UBO et de l'UBS notamment, mais aussi aux écoles dépendantes du MESR, de s'associer, de se rattacher à cette COMUE rennais, ce qui est un vrai problème politique qui n'est pas d'aujourd'hui. Ce sont des hypothèses. Pour autant, un texte commun a été élaboré et voté par déjà trois établissements sur six. Dans la semaine à venir, les autres établissements le voteront. Cela porte en germe un « Rexit ». Il est difficile d'imaginer l'UBL sans Rennes. Ce n'est pas si simple de sortir d'un regroupement. Ce n'est pas prévu dans les statuts et c'est quelque chose qui n'a pas été beaucoup expérimenté. L'UBL est certes la plus jeune, mais les autres COMUE ne sont pas dans cette vision. Il y a beaucoup d'enjeux, notamment juridiques. Concernant le PPP Campus Numérique par exemple, il y a du bâtimentaire, du juridique. Ce sont des éléments qui font qu'il faut au moins un an pour arriver à cette situation. **LE PRESIDENT** considère qu'il est de bon sens de prendre le temps. Il est beaucoup plus favorable à ce qui rassemble, à ce qui unit, à ce qui décloisonne qu'à ce qui déchire, qu'à ce qui entraîne des replis les uns sur les autres. La question est de savoir si les Rennais veulent quitter l'UBL pour l'UBL ou si le statut qu'ils envisagent à Rennes est incompatible avec l'UBL. 90% des entreprises travaillent en Bretagne et Pays-de-la Loire. Cette construction Bretagne-Pays-de-la-Loire a donc du sens. Il a été dit qu'il est urgent d'attendre et de bien peser les conséquences avant de s'engager dans une telle démarche.

Le passage aux responsabilités et compétences élargies n'a pas été acté et le contrat commun du site UBL n'est pas stabilisé. C'est pour cette raison que le contrat spécifique sera probablement vu lors de la séance du Conseil d'Administration du mois d'octobre. Il convient de stabiliser les choses.

Le deuxième sujet concerne la négociation avec l'Ecole centrale. Où en est-elle ? Depuis les résultats, c'est-à-dire le 26 février, les négociations ont commencé. Le Directeur de l'Ecole centrale et **LE PRESIDENT** ont été reçus à plusieurs reprises par le représentant de l'Etat, chancelier des Universités, le Recteur d'académie. Suite à ces échanges qui ont été difficiles, la proposition de l'Etat est la suivante : puisque vous avez du mal à structurer et à définir l'organisation structurelle, commencez par le projet, commencez par dérouler le projet scienti-

fique au sens large, scientifique, pédagogique, vie estudiantine, international, valorisation. L'Etat dit qu'avancer par le projet va permettre d'apprendre à travailler ensemble, d'apprendre à mieux se connaître. Au cours de la phase transitoire, il conviendra de travailler la gouvernance, sur la structuration.

LE PRESIDENT pense que c'est un message de l'Etat pour leur dire que le projet est bon, qu'il soutient le projet et qu'il est hors de question de l'arrêter avant même de l'avoir commencé. Cela lui semble une proposition de bon sens de mettre le projet avant la structure. **LE PRESIDENT** a indiqué immédiatement qu'il était d'accord avec cette proposition qui fait trois lignes : le Président de l'Université de Nantes et le Directeur de l'Ecole centrale sont d'accord pour dérouler le projet scientifique et reporter la discussion sur la structuration. Le Président de l'Université de Nantes, en tant que porteur de l'I-site, est chargé de rédiger un protocole d'accord mentionnant notamment le fait que l'aspect scientifique va être déroulé.

LE PRESIDENT a également l'accord pour ce protocole du Directeur Général du CHU et du Président Directeur Général de l'INSERM. Le Directeur de l'Ecole centrale a refusé ce protocole. Il a refusé cette manière de présenter de l'Etat consistant à mettre le projet avant la structure. Il a refusé par mail quasiment immédiatement. Ce qui est apparu, ce n'est pas un revirement de l'Université, c'est un virage de l'Ecole centrale deux jours après les résultats de l'I-site.

Il y a un Conseil d'Administration de l'Ecole centrale le 7 juillet à 18 heures. Le risque à l'issue de ce Conseil d'Administration, c'est une sortie de l'Ecole centrale du projet. Aujourd'hui, ce que **LE PRESIDENT** comprend de la bouche du Directeur de l'Ecole centrale, c'est qu'ils ne sont pas sur l'accompagnement des projets qui sont en cours, sur l'accompagnement des étudiants, du positionnement des collègues et du développement du territoire. **LE PRESIDENT** pense que ça pose une question très forte. Tout ce qui porte en germe la construction de Nantes 1, Nantes 2 n'est pas acceptable. Cette attitude est une attitude irresponsable parce qu'elle met en péril immédiatement le label I-Site. Elle met en péril la dynamique du site en termes de recherche. Tous les collègues attendent qu'ils développent cette dynamique scientifique. Elle met en péril le territoire, la visibilité, la crédibilité de l'accompagnement qu'ont bien voulu leur donner les collectivités, que **LE PRESIDENT** remercie pour leur présence. Il y a 210 entreprises qui ont soutenu le projet et qui aujourd'hui ne comprennent pas comment une posture individuelle pourrait remettre en cause ceci. Cela remet en cause leur image collective, leur crédibilité pour la suite dès lors qu'ils ne sont pas capables avant même d'avoir commencé de pouvoir décliner le projet.

En fin d'après-midi, une réunion au Ministère est organisée avec le Directeur de cabinet de la Ministre, Arnaud Poitou et **LE PRESIDENT**. La question est de savoir si oui ou non ils acceptent d'avancer sur le projet et de parler structuration par la suite.

LE PRESIDENT indique que les membres du Conseil d'Administration le savent, qu'il l'a toujours fait, qu'il le réaffirme, qu'il défendra l'Etablissement dans son unité, dans ses valeurs, pour ses étudiants, pour son développement. C'est un élément qui pilote, dirige, oriente son action pour cet Etablissement. Il est convaincu qu'il est possible d'y arriver. Il est convaincu que la raison peu l'emporter et que même s'il y a des différences et surtout parce qu'il y a des différences, il faut décloisonner. C'est le fond même de ce projet. C'est un projet difficile et c'est parce que c'est difficile qu'ils ont voulu le faire. Si c'était facile, il y a longtemps que ça serait fait. C'est parce qu'ils sont différents, qu'il y a une culture différente, qu'il faut justement se rapprocher.

En parallèle de cette négociation, il y a le développement de la Nouvelle Université à Nantes. C'est un projet qui est né en 2012, un projet qui a été porté par le projet Université 2020, sur lequel **LE PRESIDENT** a été réélu en 2016. C'est un projet de grande ampleur, qui dépasse même l'Ecole centrale, qui correspond à des attentes, qui permet d'avoir une lisibilité d'établissement, qui permet d'avoir une simplification réelle importante de l'Etablissement et un projet qui lui a permis de pouvoir échanger avec les collègues de manière à pouvoir très clairement le positionner, l'amender, l'améliorer. Ce projet de Nouvelle Université à Nantes est dans le projet I-site Next. Cette réorganisation de l'Université est la première partie du développement de Next. **LE PRESIDENT** est allé sur le terrain. Il est allé en Sciences à Polytech, à l'IUT Joffre, à Saint-Nazaire, sur le site Santé, sur les sites Censive et Tertre, à la Roche-sur-Yon. Beaucoup de collègues se sont déplacés, il les remercie, ils ont pris du temps. Les collègues sont venus en nombre et il lui semble que ce temps est absolument nécessaire parce qu'ils sortaient d'une phase plutôt silencieuse, plutôt discrète qui est la phase compétitive, où il faut avancer avec l'Etablissement tout en ne dévoilant rien à la concurrence. Cet échange est absolument indispensable. Il permet de mesurer les craintes, les interrogations, de répondre à celles-ci mais aussi de mesurer l'enthousiasme, mesurer l'intérêt pour ce projet.

Les préconisations sont présentes dans le document de lancement de la NUN. Elles sont nourries des échanges que **LE PRESIDENT** a pu avoir jusqu'à présent. Ce document est un document de cadrage qui sera finalisé prochainement et qui sera diffusé à l'ensemble de l'Etablissement. **LE PRESIDENT** a rencontré jusqu'à présent les membres du bureau, les corps constitués, les élus U2020 au Conseil d'Administration, les organisa-

tions syndicales qui ont bien voulu venir, les Directeurs de Composante, les Directeurs d'Unités de Recherche, les élus étudiants. Les cadres des services centraux ont également participé. Ce document est un document de travail qui sera amendé. Ce sera un document de cadrage de cette dynamique.

Pour simplifier, il y a trois types de contributions :

- certaines remarques concernent des améliorations, des amendements, des modifications du document en tant que tel ;
- il y a des demandes de précisions, des propositions qui seront adressées dans le cadre de la démarche à suivre, des éléments de méthodologie par exemple ;
- il y a plusieurs remarques sur des réactions éventuelles de la communauté sur certains points.

Ces remarques sont éminemment précieuses. Elles sont importantes de manière à avoir un dossier qui est un dossier de cadrage général. Ils sont en train de faire une synthèse de manière à ce qu'ils puissent le 13 juillet diffuser dans tout l'Etablissement cette note de cadrage telle que **LE PRESIDENT** s'y est engagé quand il a fait les visites dans l'Etablissement. Il rappelle la démarche : note de cadrage juste avant les congés d'été, présentation de la méthode de coconstruction à la rentrée, coconstruction, travail participatif de tout l'Etablissement pendant une année universitaire, travail sur les statuts, cristallisation des retours avec la tutelle dans une troisième phase. Ceci est extrêmement important parce qu'il faut une compréhension et une adhésion de l'ensemble des personnes pour cette construction. **LE PRESIDENT** rappelle qu'ils sont les seuls en France à réorganiser l'Université de manière à ce qu'elle soit lisible à l'international, lisible pour le tissu socioéconomique, associatif, culturel, pour les familles, les étudiants, pour celles et ceux qui n'ont pas les codes pour comprendre la complexité de leur organisation en France.

Devant cette dynamique, devant l'ampleur de la tâche, **LE PRESIDENT** a fait le choix de demander à une collègue d'accepter une vice-présidence qui générerait qu'il appellerait une vice-présidence à la réforme de l'Université pour accompagner ce changement. Il a demandé à **Mme BERNAULT** d'exercer cette fonction et elle a accepté de relever ce challenge, d'accompagner cette dynamique politique. C'est une mission tout à fait particulière, une mission qui n'a pas de cadre habituel, qui n'a pas de cadre particulier, qui demande notamment des compétences d'écoute de manière à pouvoir entendre l'Etablissement et également des compétences de rigueur de manière à accompagner la rigueur de cette démarche, faire en sorte que celle-ci respecte un bon déroulement, respecte les engagements politiques de l'Etablissement sur lesquels ils ont été élus et les principes fondateurs qui ont été présentés à l'Etablissement au mois de février dernier. **LE PRESIDENT** remercie **Mme BERNAULT** d'avoir accepté. C'est un challenge. Dans la mesure où il s'agit d'un mandat, **LE PRESIDENT** présentera cette candidature devant le Conseil d'Administration au mois d'octobre.

Ils poursuivent le développement de la NUN. Il y a une phase un peu particulière avec les partenaires dont l'Ecole centrale. Pour autant, ils doivent dérouler ce pourquoi ils ont été élus, dérouler ce pourquoi ils ont eu le label I-site. Cette nouvelle Université Nantes sur sa version université de Nantes est dans le dossier. Ils le font dans l'intérêt des étudiants, dans l'intérêt des collègues, dans l'intérêt de l'Etablissement, dans l'intérêt du développement du territoire.

LE PRESIDENT demande à son Directeur de cabinet de présenter le rôle du cabinet Plein Sens dans cette démarche.

M. DEFOIS indique qu'il y a eu plusieurs remarques de la part de ceux qui ont eu le document de cadrage suite aux rencontres avec **LE PRESIDENT** concernant la présence du logo de Plein Sens sur le document. Il s'agissait d'un document de travail. Il ne s'agit pas de la version finale qui n'est aujourd'hui pas maquetée. Il leur paraissait important de montrer le travail qu'ils pouvaient faire avec le prestataire. Suite aux remarques du dernier Conseil d'Administration, il leur a semblé également important d'apporter quelques précisions sur la façon dont ils travaillent avec Plein Sens. Le rôle de Plein Sens dans la rédaction de ce document n'a pas été celui d'une rédaction à proprement parler mais bien de la consolidation d'éléments déjà produits depuis quelques mois. Ils ont également réalisé un benchmark des méthodes qui ont été utilisées dans d'autres universités lauréates du Programme d'Investissements d'Avenir. Ils ont apporté leur méthode, leur vision des choses issue des expériences qu'ils ont des consultations similaires qu'ils pratiquent déjà dans cinq autres universités.

L'objet du marché passé avec Plein Sens est bien celui d'une assistance méthodologique de l'Université de Nantes en matière de conduite d'accompagnement du changement dans le cadre du nouveau projet d'établissement et donc vers la NUN. Plein Sens est un cabinet d'études et de conseil qui intervient sur les questions qui sont liées au travail et aux conditions de travail. Ils sont notamment expert CHSCT par délégation du Ministère du travail. Ils hébergent également un programme de recherche du CNAM sur les nouvelles

formes de dialogue dans les organisations. Il leur a donc semblé que Plein Sens, qui se spécialise depuis quelques années dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accompagnement des transformations, était un cabinet qui pouvait répondre pleinement à leurs attentes. Ils interviennent notamment au sein des universités Pierre et Marie Curie, Paris Diderot, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes, Lorraine, à l'École Normale Supérieure, à l'Institut Mines-Télécom, à Sciences Po Paris, à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère.

Le travail qu'ils produisent pour l'Université de Nantes depuis plusieurs mois est assez diversifié. Ils participent et animent des séminaires de travail avec la Direction Générale des Services, les Secrétaires Généraux des Composantes mais aussi avec des services à proprement parler tels que la Direction de la Recherche des Partenariats et de l'Innovation ou la Direction d'Appui à la Formation Continue. Ils sont intervenus sur des analyses et des recommandations dans des suivis de séminaire avec l'équipe présidentielle. Ils sont toujours en appui de la Présidence sur la planification stratégique. Ils animent des séances de travail sur la vision et l'organisation de la future Université et le renforcement de la gouvernance. Ils soumettent des propositions de structuration de démarche, de programme, sur le développement économique, la transition pédagogique, le modèle social. Ils interviennent également sur le cadre méthodologique de la démarche, sur la précision des mandats de l'équipe présidentielle et en appui pour la production des messages de communication interne. Ils ont réalisé un benchmark sur les démarches des programmes d'investissement d'avenir et sur la modalité de consultation des communautés. Ils effectuent également un travail de rédaction et de recommandation sur une meilleure implication des communautés.

Le Conseil d'Administration s'était interrogé lors de la dernière séance sur le rôle de ce prestataire, ce qui n'est effectivement pas forcément facile à saisir aux premiers abords. Dans la phase à venir de coconstruction, Plein Sens va les aider à la mise en place et à la mise en œuvre de la méthodologie afin que cette coconstruction soit réelle et non pas factice. Il faut pouvoir s'appuyer sur un cabinet qui peut apporter une vraie expertise. Ils feront également des propositions de modalités de travail avec les communautés, en lien avec un parangonnage qu'ils ont réalisé en France et en Europe. Ils assureront le suivi opérationnel du processus de consultation et proposeront des outils pour travailler et aboutir à une phase de mi-parcours.

M. POUZAINT remercie **M. DEFOIS** pour toutes ces précisions. Concernant l'UBL, il rappelle qu'au niveau d'Ensemble ils avaient voté contre avec peut-être quelques nuances à l'intérieur de leur vote mais il s'agissait globalement d'un vote contre. Bien évidemment, ce n'était pas contre le travail interrégional mais contre la structuration démentielle en termes d'énergie qu'il faut pour construire un outil pareil et contre la schizophrénie largement portée par le Ministère et soulignée par **LE PRESIDENT**. Ce dernier n'est pas dans la même position qu'eux. Il est décideur au niveau de l'Université. Eux, ils sont membres du Conseil d'Administration avec une liberté de parole et d'action qui n'est pas la même. Si les bases de leur travail ne sont pas bonnes, c'est tout l'édifice qui va se casser la figure. A la fois, on leur demande de travailler en commun et à la fois on leur demande d'être en compétition. C'est un problème fondamental qu'il faut souligner. Il y a également la question de la structuration politique des territoires qui n'est pas sans poser de problèmes si on rajoute en plus les jeux personnels qui sont joués par un certain nombre d'élus. Même s'il ne partage pas les choix qui ont été faits initialement, **M. POUZAINT** constate que cela va pénaliser l'outil d'enseignement, de recherche, de formation, d'innovation en direction de tout le territoire et des acteurs socioéconomiques. Cela va pénaliser leur action, ils vont perdre du temps et de l'énergie.

M. POUZAINT voudrait rappeler aussi que les salariés de l'UBL sont en plein questionnement. Cela concerne un peu plus d'une centaine de collègues. Un certain nombre les ont déjà interpellés. Il faut penser aux personnels qui travaillent dans des conditions qui ne sont pas forcément faciles moralement et qui vont être encore « trimballés » à droite à gauche. Cela les oblige à être innovants pour que le travail de ces salariés soit respecté et qu'on leur offre des perspectives.

Le même questionnaire a été diffusé aux personnels de l'École centrale et de l'Université. Ils avaient clairement souligné dès le départ que les arguments pour vendre le projet de NUN étaient différents. Ils ont alerté **LE PRESIDENT** au Conseil d'Administration. Bien avant le lancement du projet, **M. POITOU** avait dit que s'il avait de l'argent, il achèterait l'IUT parce que ça serait un excellent vecteur pour pouvoir construire, de la même façon que l'on fait une OPA dans le domaine économique. **M. POUZAINT** n'est pas là pour juger du bienfondé ou pas des OPA mais **M. POITOU** avait bien repéré qu'au sein du secteur technologique, il y avait des pépites. Il ne parle pas uniquement de l'IUT, il y en a d'autres. Les Composantes de l'Université ne sont pas en concurrence, elles travaillent en commun. **M. POITOU** avait repéré des éléments qui auraient pu constituer dans le cadre de sa vision de l'enseignement supérieur un atout. Il va falloir gérer le problème et ils seront vigilants pour

que cette question-là soit gérée dans l'intérêt des étudiants mais aussi dans l'intérêt des personnels parce qu'à l'Université, mais aussi à l'École centrale, il faut savoir qu'il y a beaucoup de contractuels.

Concernant le développement de la NUN, **M. POUZAINT** remercie pour toutes les informations qui leur ont été apportées. Ils seront bien évidemment vigilants. Il tient à rappeler ce qu'ils ont dit lors de l'entrevue. Sur le principe, ils sont pour, mais sur un certain nombre de choix stratégiques d'organisation qui sont peut-être encore à affiner, ils ont des désaccords de fond. Ils les ont portés et ils continueront à les porter. Il y a vraiment une question de fond sur la manière dont va être coconstruit l'Université. Ce qu'il entend, même s'il ne dit pas que **LE PRESIDENT** n'a pas fait œuvre de pédagogie, c'est qu'il s'agit d'une coconstruction par le haut. A l'Université de Strasbourg, quand il y a eu la fusion des trois ou quatre universités, cela a mis un certain temps. Or, il constate qu'ils vont être à marche forcée. Ils ont un métier, ils ont tous du travail dans leur service, leurs Composites et il va falloir assurer à marche forcée la constitution de cet ensemble. Ils ont alerté **LE PRESIDENT**, mais il rappelle lors de cette séance du Conseil d'Administration que pour eux, cela suppose d'avoir du temps.

Concernant le rôle de Plein Sens, ils ne sont peut-être pas tous sur la même longueur d'onde mais il n'a pas d'opposition de principe à l'action de ressources extérieures. Par contre, il est capable d'interpréter les anglicismes qui sont proposés et les méthodes qui sont mises en avant. Quand on parle d'accompagnement du changement, il constate et il suffit de prendre par exemple des travaux du collègue du CNAM, **M. CLOT**, sur le changement qu'il s'agit surtout d'accompagnement du changement vu des directions, des entreprises et des administrations. D'ailleurs, ce qui est assez remarquable, c'est que ces travaux de recherche montrent bien que la conduite du changement, que ce soit dans les entreprises ou dans les administrations, est conduite de la même manière. Au bout du compte, ceux qui décident ne sont pas ceux qui vont subir les conséquences des décisions. C'est un point très important parce qu'ils ont une charge de travail importante et le changement est permanent. Cela crée pour un certain nombre de collègues une déstabilisation des conditions de travail. Sur tous ces éléments-là, ils seront des partenaires exigeants et ils poseront clairement les problèmes. A chaque étape, ils seront là pour apporter la contradiction si nécessaire.

LE PRESIDENT répond que sur le fond du dossier tel qu'il était présenté, ils sont quatre fondateurs. Devant le jury international, ils ont défendu le dossier tel qu'il a été écrit et il y avait une représentation des fondateurs. Il y avait notamment le PDG de l'INSERM. Il a eu des échanges avec lui le samedi précédent ce Conseil d'Administration et celui-ci l'a autorisé à verbaliser le fait qu'il avait parfaitement compris le texte. Ils comprennent exactement la même chose tous les deux du document. Le PDG de l'INSERM a été présent aux deux oraux. Il a pu voir qui répondait aux questions, comment, avec quelle simplicité, quelle clarté. Il pense aujourd'hui qu'une attitude qui consisterait à dire non à la proposition de l'Etat est une attitude parfaitement déraisonnable. L'audition a eu lieu avec de l'argent public sur la base d'un projet. Ils ne peuvent déroger aux règles du jeu. Il peut y avoir des interprétations, il peut y avoir des incompréhensions mais dès lors qu'ils ont été labellisés, ils doivent suivre ce label ou alors il fallait dire dès le début quel était le dessein initial, il fallait avoir le courage de dire au jury qu'ils ne sont pas sur une université cible mais qu'ils sont sur une construction d'établissements qui n'est pas si intégrée que ça, auquel cas il n'y a même pas besoin d'adaptation de la loi, cela s'appelle une association. Selon **LE PRESIDENT**, cela n'a pas été dit parce qu'ils n'auraient pas gagné et qu'ils n'auraient pas eu d'accompagnement du jury pour la persistance du label. Il y a des règles du jeu, on les suit ou on ne les suit pas. Ils sont dans une situation difficile. Ils vont essayer de la lever, posément, d'une manière constructive. Il faut absolument lever cette difficulté.

M. GUEVEL rappelle que dans le dossier, il est clairement écrit que les personnels de l'Université de Nantes doivent rester employés par le nouvel Etablissement et donc la NUN. A partir du moment où ce point était clair dans le dossier, le dossier fait foi. C'est à cela qu'il faut s'attacher et la majorité perçoit bien aussi chez **LE PRESIDENT** la volonté ferme et résolue de défendre ce principe absolument et coûte que coûte. Le projet accompagnait un élan, une belle dynamique de recherche, une construction intéressante entre quatre partenaires sur un périmètre limité, dans un territoire qui certainement pouvait aussi largement bénéficier de cet élan. Il serait déraisonnable aujourd'hui de casser ce projet, d'autant que ce qui semble poser problème, c'est la structuration et la gouvernance. Or, derrière, il y a le cœur, c'est le projet scientifique et au-delà, la formation, la vie étudiante etc. Tout ce cœur du dossier et les actions portées par ce dossier, il faut les mettre en place absolument. **M. GUEVEL** perçoit bien que c'est aussi la position du **PRESIDENT** et souligne sa posture très constructive y compris dans ce face-à-face un peu musclé. L'Etat doit peut-être maintenant imposer un peu fermement sa position et sa vision des choses au partenaire de l'Université de Nantes qui ne joue plus le jeu de façon à le ramener un peu à la raison. L'École centrale n'appartient pas à une seule personne et **M. GUEVEL** a du mal à penser et à croire que leurs collègues de l'École centrale soient tous rangés derrière cette position qui n'est franchement pas constructive. Ce que l'on peut attendre et souhaiter, c'est que le Ministère, après avoir proposé, soit désormais plus ferme et impose sa vision des choses d'autant que ce regroupement est une vision d'avenir. Après, il faut trouver le format dans l'instant. Dans les décennies à venir, il évoluera peut-être.

Dans l'instant, a priori le Ministère dit : « vous n'êtes pas mûrs, pas prêts à gouverner tel que c'est écrit aujourd'hui dans le dossier. Trouvez une solution alternative en attendant que cela évolue et cela viendra plus tard ». **M. GUEVEL** a la conviction que cela viendra un jour ou l'autre. Il n'y a qu'à regarder des pays extrêmement développés actifs dans le domaine de l'enseignement supérieur. Ces pays-là ne sont pas organisés comme la France où il y a des écoles brillantes certes, mais déconnectées des universités.

Concernant la Nouvelle Université à Nantes, la majorité soutient très clairement le fait que ce projet soit lancé, placé sur des rails depuis quelques semaines, indépendamment de Next et du projet I-site et donc des résistances opposées par le Directeur de l'Ecole centrale. Ce projet est en phase de lancement. Il y a une phase de communication et de pédagogie tout à fait importante autour du projet en lui-même et puis de la note de lancement qu'ils ont pu partager. Lors du Conseil des Directeurs de Composante, le débat était intéressant, constructif. Des propositions d'amendement ont été adressées, des remarques ont aussi été formulées sur la méthode qui reste à construire elle aussi puisqu'elle n'est pas présentée dans ce document. Eux aussi, ils ont envie de participer activement à la construction de la méthode et d'accompagner les étapes à suivre. Ils seront aussi exigeants car dans la mesure où cela va changer l'organisation, il faudra que ça la change pour qu'ils puissent réaliser leurs missions principales dans de meilleures conditions. **M. GUEVEL** voulait attirer l'attention sur deux exemples. Du point de vue de la recherche, a priori si l'on examine bien le futur paysage, cela va simplifier les choses. Si cela les simplifie du point de vue de la visibilité, il y a de bonnes chances que cela les simplifie du point de vue de l'organisation et de l'efficacité, donc de l'action. Le deuxième exemple concerne la mutualisation, les regroupements par pôle du point de vue des services. On peut en effet exposer quelques résistances et fixer quelques principes et conditions mais pour autant **M. GUEVEL** se dit qu'il est aussi fort probable que l'on aille vers une organisation plus efficace. Il prend pour exemple la DAF et les services financiers de proximité. Il pense que c'est une organisation qui fonctionne extrêmement bien depuis quelques années, en tout cas sur le terrain, en tant que Directeur de Composante. Il exprime toujours beaucoup de satisfaction par rapport au service rendu, à la proximité. Le service financier de proximité qui le concerne est pourtant commun et recouvre beaucoup de Composantes. Pour autant, ils sentent cette proximité. Ce n'est pas un service isolé, déconnecté de leur quotidien. Si en effet ils co-construisent, sous réserve de s'écouter et de tendre vers un modèle qui respecte les principes d'efficacité, de simplification et qui respecte les personnels et les accompagne dans ce changement, cela peut être une belle réussite.

LE PRESIDENT rappelle que la loi aujourd'hui ne leur permet pas de faire ce qu'ils ont écrit dans le dossier. Il est urgent d'attendre aussi cet accompagnement. Ce n'est pas le Ministère qui va décider de la loi, mais c'est le Ministère qui va accompagner ces changements. Concernant les services, il ne faut pas remettre en cause le travail considérable qui a été fait depuis quelques années. Il prend l'exemple de la DRPI qui aujourd'hui a un niveau de professionnalisme et d'accompagnement tout à fait remarquable. Il y a également l'exemple des finances avec notamment le passage à la GBCP sur la phase pilote en France, la dématérialisation... Ce sont des éléments qu'il ne faut pas remettre en cause et il ne faut pas faire des doublons dans une construction avec leur partenaire. Cela serait une faute et pourtant, c'est cette vision qui est malheureusement défendue. Il remercie **M. GUEVEL** pour ce soutien. L'exigence est partagée. Ils attendent du Conseil d'Administration, quel que soit son point de vue, cette exigence de manière à ce qu'il y ait un projet social, un projet fédérateur, un projet d'adhésion.

M. BROCHARD rejoint ce qu'ont dit **M. POUZAIN** et **M. GUEVEL**. Sur le sujet de l'UBL, ils ont été alertés également par les collègues de l'UBL qui sont effectivement très inquiets par la volonté de créer une future COMUE rennaise et donc par-delà la sortie de l'UBL. Ces collègues leur ont demandé d'intervenir et de dire que ça provoque beaucoup d'anxiété chez eux actuellement. Ils ont déjà subi une réorganisation très importante dans le cadre de la mise en place de l'UBL. S'il faut tout détruire maintenant, les conséquences seront assez dommageables.

Concernant la négociation avec l'Ecole centrale de Nantes, ils ont interrogé les différents personnels BIATSS de l'Ecole centrale puisqu'ils ont un certain nombre de représentants au sein de l'Ecole centrale, le projet n'y a manifestement pas été présenté de la même façon qu'à l'Université de Nantes puisqu'il leur a été présenté comme quelque chose qui ne changerait pas leur quotidien. Ils ne voyaient pas véritablement le problème. **M. BROCHARD** pense qu'il y a un peu de désinformation de la part de la direction de l'Ecole centrale et il pense que l'information passée au sein de l'Ecole centrale n'a pas du tout été la même qu'au sein de l'Université de Nantes, d'où l'incompréhension des deux côtés. Il pense qu'il est effectivement très important qu'il y ait maintenant une sorte de médiateur qui peut être l'Etat pour essayer de sortir de l'impasse, sachant que pour eux, il n'est pas pensable que les personnels de la NUN ne soient pas rattachés à la NUN. C'est inimaginable. Il ne conçoit pas comment le Directeur de l'Ecole centrale a pu penser qu'il allait faire une OPA sur la NUN, sur les personnels de l'UFR Sciences et Technologies.

Sur la NUN, ils ont été conviés à une rencontre sur la présentation de la lettre de cadrage. Ils ont fait un certain nombre de remarques, d'amendements dont ils espèrent qu'ils seront pris en compte. Ils seront extrêmement vigilants sur la phase de coconstruction. Il tient à préciser que, comme l'a dit **M. POUZAINT**, les personnels, notamment les personnels BIATSS, ont connu beaucoup de restructurations ces dernières années. Ils sont un peu fatigués de ces changements permanents. Il ne sera certainement pas facile de les mobiliser dans cette nouvelle restructuration qui est un chantier très important et sur lequel il faudra qu'ils participent. Ils seront attentifs à la participation et ils seront très exigeants sur la phase de coconstruction.

LE PRESIDENT souligne que l'on peut comprendre les uns et les autres. Il y a d'un côté la peur de la dilution et de l'autre côté la peur de la partition. La loi aujourd'hui ne permet pas de faire en sorte qu'il n'y ait pas cette partition. A côté des problèmes RH, il y a le problème des UMR. La proposition du Directeur de l'Ecole centrale est que cette dernière soit la tutelle unique des UMR. Le Président du CNRS leur a clairement dit, à lui-même et au Directeur de l'Ecole centrale, que si c'est qui était fait, il quitterait le site nantais. Il y a donc aussi le principe de réalité. On peut avoir une vision, des projets mais il faut être lucide. Sur l'UBL, il est intervenu en dernier lors du Conseil d'Administration. Il était le seul à mettre en avant le premier point, les personnels. Il y a près de 120 personnels aujourd'hui, ce qui est considérable. Ils sont dans une situation pour le moins anxiogène.

Mme DRONNEAU rejoint ce qui a été dit précédemment. Ils sont effectivement très inquiets par rapport à la situation des personnels de l'UBL. Par rapport à la NUN, elle tient à rappeler à tout le monde que le projet présenté va énormément impacter les personnels BIATSS en priorité. Au cours de ce Conseil d'Administration a été évoqué un cabinet d'accompagnement au changement. Or, les personnels BIATSS savent déjà réfléchir à leur situation et le fait de les interpellier pour leur demander de lister leurs missions et celles qu'il est possible de transférer au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre d'une expérimentation, cela crée un climat d'inquiétudes. Ces personnels s'interrogent sur leur futur proche, se demandent si cela aboutira à supprimer un poste dans leur service. Ils se demandent qui sera impacté, quels changements très rapides vont avoir lieu pour eux alors qu'ils n'ont pas pu anticiper dans le cadre du mouvement. Certains n'ont pas demandé leur mutation parce qu'ils avaient besoin de stabilisation et qu'ils découvrent à la veille des vacances, interpellés par la hiérarchie, que les choses ne vont pas être aussi calmes et simples à la rentrée, que leurs missions actuelles ne seront peut-être pas tout à fait les mêmes dans les mois prochains. **Mme DRONNEAU** pense qu'il y a un énorme travail. C'est bien de faire appel à un cabinet mais en interne, on ne peut pas se déresponsabiliser d'accompagner les personnels. Il va falloir à un moment donné travailler ensemble tous dans le même sens, quand bien même il puisse y avoir des oppositions sur le projet. Il va falloir le construire véritablement ensemble, y compris avec la base, avec tous ces personnels qui vont être primordiaux pour que cela fonctionne. Elle alerte **LE PRESIDENT** là-dessus. Actuellement, les personnels sont déjà dans un contexte de climat anxiogène et donc dans un climat de risques psychosociaux.

LE PRESIDENT répond que c'est le mot « accompagnement » qui est important. Ce n'est pas pour faire à la place de, mais c'est pour accompagner. C'est un vœu profond que ça se passe bien pour les personnels. Ce sont effectivement eux qui vont être le plus impactés. C'est pour cette raison qu'il faut bien le faire, bien structurer, bien organiser.

M. BIAIS souligne que la méthode sera précisée dans les mois qui viennent. Il y aura un accompagnement fort des personnels administratifs et techniques qui seront en première ligne pour accompagner la mise en œuvre de la NUN. Il pense qu'ils auront l'occasion d'échanger avec la nouvelle Vice-Présidente à la réforme pour voir comment mettre en place cet accompagnement. Ce qu'il peut d'ores et déjà dire, c'est qu'ils ont installé en avance de phase les Secrétaires Généraux de Pôle qui travaillent de plus en plus étroitement avec les services centraux pour réfléchir à la future organisation. Tout ne viendra pas de l'externe, on pourra aussi envisager des renforts en interne pour accompagner ce changement en détachant notamment sur le projet des personnes qui connaissent bien l'Établissement ou qui en sont les acteurs premiers.

Mme DRONNEAU souligne que ce qui participe notamment à ce climat anxiogène pour les personnels BIATSS, c'est un manque de clarté sur ce qui est entendu réellement par déconcentration et subsidiarité. Cela va venir dans le projet, dans le cadre on le voit bien, mais ils anticipent par rapport à leurs missions et par rapport à ce qui peut les impacter. Ils se demandent si cela va aboutir à des redéploiements de personnels, à des modifications au niveau de la situation géographique et des conditions de travail.

M. JAOUEN considère que, sur le projet Next, la proposition du Recteur d'académie est tout à fait sage et il est d'accord avec le fait de commencer à lancer, à dérouler le projet, c'est-à-dire la partie scientifique. Le projet est bon, il y a plus de deux cents industriels qui ont soutenu ce projet. Il en va du rayonnement du territoire, de l'attractivité, de leur crédibilité. **M. POITOU** avait en Conseil d'Administration du Pôle Mer Bretagne

Atlantique récemment et postérieurement au 26 février rappelé toute la force de ce projet commun avec l'Université sous ses angles industrie, génie océanique, biotechnologie marine etc. Il les avait donc bien cités et associés complètement. Certes, il n'avait pas nié les difficultés mais il avait également ajouté qu'elles étaient surmontables. L'Université est forte, elle a une capacité d'entraînement, y compris d'entraînement de l'Ecole centrale sur un projet d'ambition pour le territoire.

LE PRESIDENT répond qu'en effet c'est surmontable et qu'il faut y arriver.

Mme OBLE considère que la situation qui a été présentée interroge quand même sur la façon dont tous ces projets ont été menés, que ça soit sur l'UBL ou le projet I-site. Les enjeux n'ont peut-être pas été bien expliqués. Il y a un certain nombre de questions qui n'ont certainement pas obtenu réponse. Le sentiment qu'elle a de l'extérieur, c'est que l'on expérimente et que l'on voit après si ça marche. Le processus pose question. C'est pareil sur le projet I-site. Elle n'est pas issue de la recherche, mais l'idée de commencer le projet et de voir la structuration après, ça l'interpelle. Elle rejoint ce qui a été dit par les autres intervenants, derrière l'UBL il y a du personnel et il y a beaucoup de contractuels. La situation est d'autant plus difficile.

M. CHAGNEAU pense que concernant le projet Next et la négociation avec l'Ecole centrale il est nécessaire de rappeler les valeurs de l'Université et du service public d'enseignement supérieur, notamment les idées novatrices du projet porté par la NUN. Ce sera un argument qu'il va falloir rappeler une toute dernière fois lors de la rencontre avec le Directeur de cabinet de la Ministre à Paris. Il faudra également rappeler que l'Université a un rôle sociétal, social que la Nouvelle Université à Nantes a pour but de renforcer. Il pense que le Directeur de l'Ecole centrale a clairement mis à mal le projet alors que le fond est plus que positif. Il pense que la communauté étudiante au niveau de l'Ecole centrale n'est pas si farouchement opposée à ce projet parce qu'il y a eu de la désinformation au moment de la présentation.

Concernant la Nouvelle Université à Nantes, ils ont bien compris les valeurs de ce projet, ils sont en accord avec celle-ci et avec les perspectives qui seront portées dans les années à venir, que ce soit au niveau de la formation tout au long de la vie ou des valeurs d'ouverture, d'interdisciplinarité qu'eux-mêmes portent lors de leurs interventions, de leurs actions. Ils seront néanmoins vigilants à la méthodologie, au respect de la démocratie interne et à l'intégration pleine et entière des étudiants dans la démarche de co-construction qui sera proposée à la rentrée et dans la promotion du dialogue social. Ils seront également présents dans les discussions qui seront ouvertes pour porter leurs idées et faire en sorte qu'elles soient acceptées afin que le projet de la NUN corresponde aussi au dessein des étudiants de l'Université de Nantes.

M. GUEVEL voulait donner suite à l'échange que la majorité a eu avec les collègues de l'intersyndicale autour de l'enquête qu'ils ont pu mener. Etait au cœur de cette enquête le projet de NUN ou en tout cas la restructuration de l'Université en quatre pôles. Il a pris le temps d'aller écouter l'exposé, la restitution des résultats. L'enquête a fait l'objet d'une analyse précise, rigoureuse et très intéressante. Il a vraiment apprécié ce temps de restitution et il a participé un petit peu au débat. Cependant, il s'étonne que justement ce travail d'analyse n'ait pas été largement partagé et restitué. Il y a eu plus de 1 200 participants qui sont certainement en attente de ces résultats. Ce qu'il en a retenu, c'est que globalement le projet n'est pas contesté ou craint particulièrement par les personnels de l'Université. Les enseignants-chercheurs attendent de voir et que l'on rentre dans la construction pour en percevoir les contours et les intérêts. Les personnels administratifs et techniques nourrissent quelques craintes qui ont été largement relayés par les collègues plutôt tôt dans la séance et qu'il faut évidemment entendre et accompagner. **M. GUEVEL** aimerait bien savoir ce qui freine finalement la diffusion de cette enquête.

M. POUZAINT répond qu'ils ont programmé un certain nombre d'amphithéâtres de présentation au niveau des collègues avec une mise en forme qui était faite pour une présentation relativement longue de 30-40 minutes. Suite à cette présentation, un débat était organisé avec les collègues. Il faut désormais refaire une mise en forme avant de pouvoir diffuser les résultats. Le support de présentation utilisé en amphithéâtre ne peut pas être diffusé tel quel aux collègues. Ils ont proposé largement aux collègues de participer aux amphithéâtres. Il y aurait pu avoir un peu plus de monde. Les informations seront diffusées une fois la mise en forme réalisée. Cela demande du temps. Il n'y a pas d'intention cachée.

LE PRESIDENT espère que l'on pourra trouver la raison pour avancer sur ce projet qui est un projet difficile par nature mais un projet au combien rassemblant, un projet structurant, un projet de lisibilité, de rayonnement du territoire. C'est un projet qui ne leur appartient plus. Ce n'est pas un projet de l'Université de Nantes, ce n'est pas un projet de l'Ecole centrale, ce n'est pas un projet du CHU, c'est un projet beaucoup plus global, c'est un projet de territoire. Il faut vraiment en avoir conscience et toutes les décisions prises unilatéralement

avec des conséquences extrêmement importantes seront vraiment à mesurer. La responsabilité est totale. Les administrateurs peuvent compter sur lui pour accompagner ce qui leur est proposé aujourd'hui par l'Etat. Il remercie l'Etat, par la voie de son Recteur notamment, de les accompagner sur quelque chose qui est raisonnable. C'est une pratique qui est plutôt une bonne pratique que de commencer par le projet plus que la structure. Il pense que c'est quelque chose que l'on devrait faire davantage et si cela avait été le cas pour l'UBL, il pense que nous n'en serions pas là. Il voudrait remercier aussi tous les industriels qui se sont mobilisés ces derniers jours, ces dernières semaines pour que la raison soit préservée parce qu'ils ont bien compris l'enjeu pour le territoire, ce lien entre l'académique et l'industriel. Les corps constitués industriels sont derrière, il les a souvent au téléphone et ils témoignent de ce soutien de manière à pouvoir avancer. **LE PRESIDENT** remercie également les collectivités. La Présidente de Nantes Métropole et le Président de Région se sont investis afin de pouvoir trouver un accord et avancer sur ce projet. C'est un moment qui est un moment crucial pour l'Etablissement.

C'est un beau label avec un projet qui est un beau projet, un projet qui rassemble, un projet qui ne construit pas de murs, un projet qui ne divise pas au-delà des cultures, des tailles, des histoires, alors même qu'ils ont des histoires communes. La tutelle est identique et **LE PRESIDENT** rappelle que l'Ecole centrale est quelque part issue de l'Université. C'est un juste retour qui préserve les identités et les histoires. Il est persuadé qu'ils peuvent faire quelques chose d'intégré en respectant cela. C'est dans cette disposition qu'il sera lors de la rencontre avec **M. POITOU** et le Directeur de cabinet de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, déterminé mais ouvert dans un esprit de construction. Il le doit pour l'Etablissement bien sûr mais il le doit aussi pour le territoire.

LE PRESIDENT voulait également répondre à une demande d'information sur la Jules Verne Manufacturing Academy version 2. Dans le cadre de l'IRT Jules Verne, il y avait initialement un volet formation et ce volet formation a été décliné dans le cadre de la Jules Vernes Manufacturing Academy. Ce projet initial a été jugé trop coûteux, sans sécurité sur la manière de pouvoir stabiliser un modèle économique, notamment pour l'Université à qui on demandait un engagement très important. Ce projet complexe, économiquement lourd, est aujourd'hui porté par l'IRT Jules Verne, par l'Université de Nantes et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Loire Atlantique. C'est un projet qui garde l'esprit initial. C'est un projet qui est redimensionné. Ce n'est pas un projet qui va permettre d'avoir un autre site universitaire pour délocaliser des formations mais qui va permettre d'avoir un espace où seront faits des patchs, des sessions de formation, un peu dans l'esprit travaux pratiques in situ avec des équipements qui seront des équipements modernes.

Les objectifs sont de créer un centre de ressources avec des équipements différenciants qu'ils ne peuvent pas acquérir aujourd'hui, de contribuer à l'évolution des formations technologiques et enfin de contribuer au développement de l'attractivité des métiers de l'industrie. On est là clairement dans le volet industries du futur du projet d'I-site Next, c'est donc une bonne chose. Ces équipements seront utilisés par les étudiants entre autres, par des formateurs et puis par les entreprises en lien avec les établissements de l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'un bâtiment qui fait 3 000 m² dont 2 000 m² qui seront des équipements de halle technologique. Ceci est opéré par l'UIMM 44 et Ce sera à proximité immédiate de Technocampus Océan.

En termes d'équipement, c'est l'Université de Nantes qui est en charge de cette élaboration pour avoir des équipements qui concernent tout le monde, y compris l'Université.

Sur le modèle de fonctionnement, ils sont en train d'y travailler de manière à savoir quelle est la stabilité de ce modèle.

Concernant le plan de financement, il y a six millions d'euros pour le bâtiment, six millions d'euros pour l'équipement. C'est prévu pour la rentrée 2020.

LE PRESIDENT remercie la Région qui a accompagné cette démarche et qui a été à l'écoute des établissements en disant : Quel est le meilleur projet pour vous ? Comment est-ce que l'on peut être dans une épure acceptable, soutenable économiquement et qui accompagne le développement de l'industrie sur le territoire ?

Cette version est comprise aujourd'hui par le Commissariat Général à l'Investissement et permet de garder des fonds qui sont des fonds du PIA. La Métropole a également accompagné cette démarche de manière à trouver le meilleur équilibre entre des fonds publics et des fonds privés dans le cadre de cette démarche si particulière de l'IRT Jules Verne.

Mme OBLE a compris que la formation est ouverte pour les étudiants et pour les salariés. Elle souhaite avoir confirmation.

LE PRESIDENT répond qu'elle elle est principalement ouverte pour des étudiants et des formateurs.

Mme OBLE demande si le coût de formation est identique.

LE PRESIDENT répond que ce n'est pas encore défini.

M. CHENE souligne que prendre ce dossier par les moyens est extrêmement important. C'est effectivement nécessaire. Il pense aujourd'hui que le lien entre les acteurs est à renforcer. Cela fait partie de la NUN, une Université dans sa cité avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques, les industries, les autres acteurs de l'économie au sens large.

Le Conseil d'Administration va parler de la Halle 6 et de plein d'autres projets qui sont vraiment fédérateurs, qui créent du lien. Il trouve que c'est vraiment très important. C'est une bonne chose que cela vienne de ces acteurs. Les industries voient l'importance de l'Université pour les accompagner sur ce volet formation. Bien sûr, il serait démentiel de vouloir dupliquer les équipements. Parler moyen c'est important, mais que la raison économique fasse que tout ça crée du lien, c'est vraiment très intéressant.

M. POUZAINT précise qu'il était à l'origine de la question sur la Manufacturing Jules Verne Academy. Ce projet qui au départ était intéressant a à un moment donné dévié vers quelque chose qui ne correspondait plus à l'intérêt d'un certain nombre d'acteurs du territoire.

Il y a un point qui lui paraît très important, c'est, en tant qu'entité au sein de l'Université, la question du fonctionnement et des coûts de fonctionnement. Il demande si ils seront pris en charge par le budget général de l'Université ou ponctionnés sur les dotations des Composantes qui seront acteurs ou actrices de cette Jules Verne Manufacturing Academy. C'est un point très important dans le contexte actuel. Compte tenu des resserrés des budgets. Si l'IUT de Nantes, si la Faculté de Sciences participent à cet élément-là, il faut qu'il y ait une réflexion sur la prise en compte des frais de fonctionnement qui ne doivent pas être pris selon lui directement sur le budget des Composantes.

LE PRESIDENT répond que l'on n'y est pas jusqu'à présent. Dans le travail qui a été fait, il y avait un équilibre entre les uns et les autres de manière à ce qu'il y ait un budget de l'Université, une Université à l'équilibre. Des Composantes à l'équilibre avec une Université en déséquilibre, cela ne marche pas non plus. Il faut trouver cette organisation. Ils y reviendront. Il pense qu'ils vont trouver un moyen de sortir dans le bon sens.

POINT 3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

M. BERNOUSSI souligne que c'est la troisième année qu'est présenté le rapport d'activités. Auparavant, il se résumait à un rapport financier. Le choix politique a été d'en faire un vrai rapport annuel d'activités pour refléter toute l'activité de l'Université dans différents domaines : vie étudiante, recherche, formation... L'objectif est de montrer à la fois la richesse de l'Université et les réalisations de l'Université, de valoriser l'activité de l'Université comme un acteur des territoires mais aussi de valoriser le travail et l'engagement de tous les collègues. Il remercie le service de la communication qui a réalisé un travail formidable dans l'urgence pour réaliser ce document dans les délais.

LE PRESIDENT précise qu'il ne s'agit pas d'une publication mais du travail qui a été réalisé par toute la communauté en 2016. La forme est aussi importante, de manière à valoriser aussi ce travail. Il remercie celles et ceux qui ont travaillé à la forme du document mais aussi l'Etablissement dans son ensemble.

POINT 4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2018 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique que le rapport financier est le dernier acte financier qui retraçait les grands éléments de l'année 2016. Le débat d'orientation budgétaire est le premier acte réglementaire de construction du budget 2018. Ce débat d'orientation budgétaire est un acte politique qui donne des grandes orientations qui permettront de construire ce budget. Il s'agit également de rappeler les différents rythmes de la procédure. Cela donnera lieu à une lettre de cadrage de la part du Président.

Concernant la situation budgétaire fin 2016 :

- Dans un premier temps, en 2012, à l'arrivée du **PRESIDENT**, la situation financière était très dégradée, avec des prélèvements sur fonds de roulement très importants qui ont abouti à une situation assez catastrophique. Il n'y avait plus de réserves. Les résultats étaient très faibles et la capacité d'autofinancement était également très faible.
- Dans un deuxième temps, il y a eu un redressement avec un plan de retour à l'équilibre budgétaire et surtout un gros travail en interne pour reconstruire tous les circuits, reconstruire les procédures et pour essayer de mieux dépenser. Ce travail a donné lieu dès 2013 à une capacité d'autofinancement qui était satisfaisante et qui a varié entre 8 et 10 millions d'euros au cours de ces quatre dernières années.
- Ce travail a permis dans un troisième temps de réinvestir, c'est-à-dire de recommencer à renouveler les matériels, les équipements et à assurer le développement et la remise en état du patrimoine immobilier. Entre 8 et 10 millions d'euros, c'est le minimum qu'il faut pour assumer ces investissements de développement et en même temps recapitaliser un peu le fonds de roulement, ce qui a été fait ces dernières années. Il y a en 2016 une inflexion des courbes, en particulier celle de la capacité d'autofinancement qui est la plus importante puisque c'est ce qui sert à investir et à recapitaliser le fonds de roulement, ce qui a été très peu fait en 2016. Le fonds de roulement, c'est important, ce sont les réserves. En 2012, elles étaient au plus bas avec 4 millions d'euros. En réalité, cela représentait en fonds libres beaucoup moins puisqu'une partie du fonds de roulement est toujours fléchée sur des projets en cours. Le fonds de roulement est désormais plus rassurant avec 18,6 millions d'euros, c'est-à-dire 23 jours de dépenses. C'est moins que le seuil prudentiel préconisé par le Ministère, mais cela reste satisfaisant. En réalité, c'est 12,6 millions d'euros de fonds mobilisables. L'Université a donc un peu de réserves mais il convient d'être très prudent sur la conduite budgétaire des années à venir pour garder une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Le budget 2017 indique que l'exercice devrait se terminer avec un résultat d' 1 100 000 €, une capacité d'autofinancement de 5 000 000 € qui est un peu plus basse que les années précédentes, mais cela aboutirait, même si l'année n'est pas terminée, à un prélèvement sur le fonds de roulement puisqu'il y a des investissements lourds encore cette année pour assurer le renouvellement des matériels et l'entretien des bâtiments.

Ces dernières années, les budgets étaient quasiment en stagnation. L'inflation de l'Université, c'est la masse salariale surtout et le fameux Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui pèse pour 2 000 000 à 2 500 000 euros supplémentaires pour payer les salariés de l'Université de Nantes chaque année. Cela représente 9,2 millions d'euros sur les quatre années passées. Ce sont des montants très importants. Dans ce cadre-là, il faut trouver cet argent et ce n'est pas la subvention qui l'apporte. En effet, la subvention pour charge de service public est basée sur une photographie de la masse salariale en 2009 lors du passage aux RCE. Elle a donc au 1er janvier 2010 été fixée à un certain montant et elle n'a quasiment pas varié ou bien très peu. Ce modèle est peu interrogé par le fameux modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) puisque le modèle SYMPA questionne moins de 10% de cette dotation et en réalité capte aussitôt les variations. Il ne faut rien en attendre. Il a été appliqué pour la dernière fois en 2013.

Il y a des palliatifs à l'érosion du budget. 1 000 postes ont été créés par an. L'Université a bénéficié de cette mesure à hauteur de 38 postes, soit en réalité un montant de masse salariale de 2,2 millions d'euros qui, ajouté au GVT, a couvert pour 4,2 millions d'euros le GVT réel de l'Etablissement. Il y a donc un déficit de 5 millions d'euros qui s'est accumulé au cours des années passées. Ces 5 millions d'euros, il faut aller les chercher ailleurs. Il faut rappeler que c'est une situation nationale. Sur les 5 000 postes distribués, 25% des postes n'ont pas été pourvus. Le Ministère a reconnu lui-même que la réalité est toute autre puisque dans le même temps les établissements ont gelé des postes, le solde étant de moins 1 000 postes sur la même période, sur les cinq années passées. Les emplois dans les universités ont plutôt baissé.

On assiste à un déplacement des crédits vers des appels à projets, en particulier sur la recherche. Ce sont donc des crédits non récurrents et basés sur une réponse aux appels à projets de la part des établissements.

Quel est le contexte et la perspective dans le cadre du changement de présidence et de ministère ? Une sanctuarisation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche a été annoncée. Ce n'est pas satisfaisant puisqu'une sanctuarisation, cela signifie maintien mais potentiellement blocage. Il faudra être attentif aux annonces à venir.

Des moyens supplémentaires basés sur l'expérimentation sont accordés aux établissements, avec un spectre très large de l'expérimentation : la prise de risque, l'exploration des frontières de la connaissance. Il reste à en préciser les grandes directions.

Les orientations du budget 2018 sont présentées sous les axes politiques du projet U2020, ce qui permet de vérifier en même temps la tenue des engagements.

Concernant les ressources, le budget 2018 sera construit sur une hypothèse de stabilité des ressources, à la fois de la subvention pour charge de service public qui reste inconnue et des droits d'inscription des étudiants qui n'ont pas augmenté depuis trois ans. Les axes de progression externes concernent le projet I-site NEXT, la poursuite du développement des ressources propres sur deux axes principaux. L'ensemble des axes ont été explorés ces dernières années et on peut observer un potentiel à la fois de développement et une demande des entreprises sur des formations courtes payantes modulaires, des formations qui répondent à la fois aux besoins de formation tout au long de la vie et en même temps une forte demande des entreprises du territoire. Le développement sera donc poursuivi. Il y a des résultats qui sont probants et en particulier apportés par la Direction d'Appui à la Formation Continue. C'est un axe vraiment majeur pour l'Etablissement, à condition bien sûr d'appliquer le modèle de calcul de coût qui permet d'avoir un coût complet de ces formations et donc d'assumer des prix qui permettent le développement de l'Etablissement et en même temps qui soient en phase avec les prix du marché. Le deuxième axe, c'est l'augmentation de la présence de la filiale Capacités, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Nantes. L'objectif est de multiplier la présence auprès de tous les laboratoires, en particuliers pour répondre à la demande très large des industriels du territoire. Le troisième axe concerne le soutien à la fondation de l'Université de Nantes.

L'équilibre interne est toujours à reconstruire, à révéifier au fur et à mesure du développement des activités de l'Etablissement. Cet équilibre passe par une augmentation de la contribution des différentes Composantes sur leurs ressources de 10% à 12% en 2018 avec un objectif cible à 15% en 2020.

Le projet I-site Next est un projet transformant avec une spécialisation sur la santé du futur, l'industrie du futur. Une dynamique d'appel à projets sera lancée en fin d'année et surtout en 2018 pour une grande partie des projets qui ne sont pas bouclés. Il s'agit d'un enjeu de développement social et économique du territoire qui aura des impacts sur le plan de l'innovation du territoire. C'est un enjeu qui pèse plus de 100 millions d'euros sur quatre ans, donc il n'est pas anodin ni pour l'Université de Nantes, ni pour le territoire : 40 millions d'euros sur le PIA dont 10 millions d'euros pour les Labex IDEFI, soutien des collectivités (Région, Nantes Métropole) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en appui pour plus de 21 millions d'euros, un soutien des établissements partenaires avec plus de 35 millions d'euros et les acteurs économiques qui adhéreront au projet de recherche, au projet collaboratif, pour un montant ciblé de 18 millions d'euros. Ce sont des montants importants qui pèsent sur le budget de l'Université de Nantes et qui montrent une véritable ambition pour ce projet I-site Next.

Il y a un axe fort qui concerne l'hybridation enseignement-recherche et l'innovation pédagogique :

- création de l'International school for interdisciplinary studies, qui mixte à la fois des appels à projets en recherche et des appels à projets en enseignement sur des formats innovants ;
- création du Next Innovation Center pour essayer de repérer les projets qui donneront lieu à des innovations majeures, qui donneront lieu à de la création d'activités derrière. Ce sera un centre qui sera basé sur le quartier de la création Halle 6 ;
- les appels à projet Next interdisciplinary challenges, connect talents, clusters thématiques ;
- un axe de réorientation de la politique internationale de la NUN pour être plus en phase avec les partenaires. L'idée est de recevoir des délégations étrangères ou d'aller se déplacer à l'étranger avec les partenaires, les écoles avec lesquelles l'Université travaille beaucoup et également les partenaires économiques, avec les collectivités également lorsqu'elles sont en phase avec les territoires étrangers visités.

L'autre axe très fort, c'est la valorisation de la recherche. La valorisation de la recherche passe par un travail des enseignants-chercheurs qui existe déjà, qui doit être encouragé. Il convient d'encourager le dépôt de brevets dans le cadre de l'activité de recherche en stabilisant une politique de versement de primes qui existe déjà mais sur laquelle il y aura une harmonisation dans le courant de l'année 2018.

Soutenir l'activité de recherche, c'est aussi soutenir la valorisation de la recherche et reconnaître les quatre pans du travail des enseignants-chercheurs : recherche, enseignement mais aussi l'innovation et la valorisation de la recherche. Tous ces pans doivent faire partie de la reconnaissance du métier des enseignants-chercheurs.

C'est aussi l'accompagnement du développement de capacités en particulier en créant des cellules, en développant les cellules dans les laboratoires qui sont en phase avec une demande de la part du territoire, en particulier une demande de la part des entreprises.

Un axe fort, qui a été rappelé au début de cette séance, c'est l'axe de la NUN avec un objectif de structurer des pôles dans une logique de projet et dans une logique qui est celle de la subsidiarité, la responsabilisation, la déconcentration. Dans ce cadre de la NUN, il ne faudra pas oublier les contraintes, notamment de maintenir, de contenir le déficit de financement de la masse salariale. Cela passera aussi par un requestionnement de tous les postes vacants au regard en particulier des évolutions de métier et des priorités de l'Etablissement. Il n'y a pas de postes qui appartiennent à un service ou à une composante. Les redéploiements ont d'ailleurs débuté cette année, ils se poursuivront en 2018 et les années suivantes.

L'année 2018 est aussi l'année de la consolidation de la nouvelle offre de formation à coûts constants pour encourager le développement pédagogique. Le Centre de Développement Pédagogique aidera en particulier à la formation des enseignants pour accompagner cette montée en compétences des enseignants dans le cadre des innovations pédagogiques qui sont exigées dans le cadre de cette nouvelle offre de formation.

Un axe fort concerne l'accompagnement des projets d'enseignement à distance, là aussi pour répondre à un besoin de formation tout au long de la vie et à un besoin conjoint qui est celui de l'internationalisation des formations. Le modèle économique là encore est en construction. Les documents d'appui et d'accompagnement existent. C'est un axe qui sera privilégié en 2018 avec deux initiatives très importantes.

Le patrimoine immobilier est un enjeu extrêmement important dans le cadre de la NUN avec un axe qui pèse, qui a été préparé et qui a été déjà débattu en 2017. Il s'agit de la préparation de la dévolution partielle et/ou progressive du patrimoine immobilier pour accompagner les grands enjeux durant les années à venir. Il y a eu un appel de la part du Ministère aux établissements qui voulaient participer à ce deuxième mouvement de dévolution du patrimoine immobilier. Des inspecteurs de l'IGAENR se sont déplacés dans l'Etablissement et ont rendu un avis positif avec quelques préconisations. L'année 2018 sera celle de l'examen attentif de ces conditions dans lesquelles l'Université peut accepter cette dévolution, bien entendu en négociant en parallèle un rebase-ment progressif de la dotation de l'Etat pour être capable d'accompagner cette dévolution, de remettre en état les bâtiments pour lesquels c'est nécessaire, avec des investissements qui sont lourds et de pouvoir assumer l'entretien et la rénovation du parc immobilier. Cela se fera en consolidant le Plan Pluriannuel d'Investissement qui a beaucoup progressé mais qui demande encore à être stabilisé pour les années à venir.

L'année 2018 sera l'année de la mise en œuvre des projets permettant la fermeture des sites de Joffre et de Gavy et le regroupement sur des sites universitaires existants.

Un point important aussi vise à étudier les nouvelles ingénieries financières pour accélérer la transition énergétique. Il s'agit de l'intracting, terme technique pour désigner des modèles de financement associés à une modernisation de l'Etablissement pour permettre de moins dépenser, de contraindre le budget dédié à la dépense énergétique. Il y a beaucoup d'ateliers qui sont prévus, en particulier à la CPU sous l'égide entre autre du Président auquel l'Université participera pour voir comment elle peut s'engager dans cette direction.

Un projet important est le projet de développement des tiers lieux dédiés à la fois à la transition pédagogique, à l'innovation, à l'entrepreneuriat étudiant, donc porté par plusieurs vice-présidents, plusieurs directions pour favoriser l'enseignement différent et favoriser l'émergence de projets d'entrepreneuriat de la part des étudiants. 15 espaces seront interreliés à terme sur l'ensemble de l'Université de Nantes. Ce projet sera porté par le Pacte de Progrès Concerté (PPC) Région en particulier. **M. BARBU** remercie la Région pour cet accompagnement sur des projets structurants.

Campus remarquable est une démarche destinée à mettre en cohérence les Campus en particulier pour l'intégration des étudiants, pour favoriser une véritable vie étudiante et le développement de la culture au sein des Campus de l'Université.

Enfin, les travaux sur le pôle universitaire du quartier de la création vont commencer, avec des financements Nantes Métropole dans le cadre du plan Campus prometteur.

Sur le plan de la qualité de vie des personnels, il y a un axe porté par l'Etablissement d'approfondissement de la démarche qualité, évaluation des pratiques professionnelles pour obtenir un label qui permet une plus grande reconnaissance des établissements, une meilleure visibilité, qui porte à la fois sur le recrutement et les pratiques des enseignants-chercheurs et chercheurs dans leur quotidien. C'est un axe important qui a démarré et qui va voir le jour. Un deuxième axe qui a démarré avec un groupe de travail concerne la révision du référentiel

enseignants et enseignants-chercheurs pour intégrer l'ensemble des primes, en particulier les primes de charge administrative. Le troisième axe porte sur la valorisation des quatre pans de la carrière des enseignants-chercheurs, pas uniquement la recherche. Sur le modèle de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, il s'agit de construire un système d'attribution de primes élargi pour valoriser l'engagement pédagogique mais aussi la valorisation de la recherche.

L'année 2018 sera l'année de poursuite du Schéma Directeur du Handicap, en particulier sur le plan de l'accessibilité des bâtiments mais aussi avec une volonté de favoriser le recrutement d'enseignants, enseignants chercheurs en situation de handicap.

Un COPIL a démarré à la fin de l'année 2017 et sera poursuivi en 2018 pour s'interroger sur les conditions de mise en œuvre du télétravail.

En conclusion, l'année 2018 est une année de transition et s'ouvre sur des gros projets, des projets fédérateurs, des projets de développement, avec en premier lieu une attente de nouvelles informations sur le financement des universités. Il s'agit de l'année de mise en œuvre du projet Next et des financements associés qui demanderont là encore la plus grande vigilance sur le plan budgétaire pour piloter les projets et les budgets associés. Cela modifie effectivement les équilibres budgétaires et les moyens de l'Etablissement. Ce sera une année clé pour la préparation de la NUN. Ce sera la première année d'application de la nouvelle offre de formation et une année de choix sur la dévolution du patrimoine immobilier. Ce sera donc une année très lourde en projets structurants pour l'Université. Plus que jamais, il convient d'être vigilant sur la programmation financière, sur la programmation pluriannuelle des investissements et puis également sur la mise en œuvre d'outils qui permettent d'orienter les axes stratégiques, les outils partagés au sein de l'Etablissement. Enfin, le dialogue avec le Ministère se poursuivra puisqu'il n'a jamais arrêté mais devra vraiment être très présent afin que les projets et l'ambition de l'Etablissement soient reconnus et soient suivis de fait par un rebase-ment budgétaire.

Mme OBLE souligne que l'on est tous en transition et tous en transformation actuellement. C'est donc peut-être le moment de prendre un peu de recul et un peu de hauteur.

Sur la formation, elle comprend très bien que l'Université soit sur l'approche par compétences des formations modulaires. C'est le discours ambiant. Il lui semble cependant que le débat n'a pas été mené jusqu'au bout et notamment sur les enjeux de ces évolutions : Est-ce que c'est pour répondre à la baisse de la masse salariale sur les enseignants et enseignants-chercheurs ou les formateurs dans d'autres structures ? Est-ce que c'est pour baisser les coûts de la formation ? Est-ce que c'est également pour répondre à l'enjeu de la capacité d'accueil des universités ? Est-on sur la réponse aux besoins des usagers, c'est-à-dire des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle et du monde socioéconomique ? Par exemple, au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, quand il y a eu l'appel d'offre régional sur l'offre de formation, le collège 1, c'est-à-dire les employeurs, a indiqué que le gros besoin des employeurs pour aujourd'hui et surtout pour demain concerne des hauts niveaux de qualification et pas forcément des formations modulaires. On ne pourra pas se dispenser des formations qualifiantes y compris de niveau 1. Ils ont également des inquiétudes sur les formations à distance où ils se posent la question de savoir si effectivement les formations à distance auront la même efficacité que les formations en présentiel et notamment sur un certain nombre des secteurs d'activités. Il y a donc une vraie interrogation, y compris des employeurs, sur cette approche par compétence et cette approche de formation à distance. Sur l'approche par compétences, on voit qu'il y a un glissement sur des éléments plus ou moins subjectifs de compétences ou de qualités professionnelles. En termes de recrutement, comment va-t-on valider les compétences acquises ou supposées ? Elle s'interroge également sur l'approche programme. Elle ne sait pas ce qui est entendu par là.

Sur l'emploi et l'insertion des étudiants, elle trouve qu'autant c'est très clair sur les étudiants sortant de Polytech en termes de durée de sortie après le diplôme et de salaire. C'est beaucoup moins vrai sur les licences professionnelles et Masters où il n'y a pas de durée de recherche d'emploi. Il n'y a rien sur les docteurs.

Sur la recherche, il est indiqué que le projet I-site est la feuille de route de la politique de recherche et d'Etablissement. Il y a un glissement du financement de l'Université sur un modèle projet. Cela a des impacts, y compris sur la politique RH puisqu'il est indiqué que le recrutement sera quasi exclusif sur des emplois scientifiques et techniques sur la base de contrats. Cela signifie que le recrutement sur le projet I-site sera essentiellement sur des postes de contractuels. Il y a également l'idée de la spécialisation du site sur deux thèmes : l'industrie du futur et la santé du futur. **Mme OBLE** s'interroge sur les autres thématiques et plus généralement sur la place de la recherche en Pays-de-la-Loire et en Bretagne. Une réponse a déjà été apportée à cette question-là sur les organismes de recherche, avec le CNRS qui se retire de la COMUE.

Sur les graduate schools, **Mme OBLE** constate que dans la mesure où elles seront destinées aux Masters et aux docteurs, il y aura donc des docteurs ou des doctorants qui seront dans ces écoles universitaires de recherche et des docteurs qui seront dans les écoles doctorales. Elle demande comment tout cela se combine.

Concernant l'articulation avec Capacités, ce n'est toujours pas très clair.

Sur la Nouvelle Université, il est écrit que le projet d'I-Site, ce sera des pôles qui seront destinés à devenir des filiales de la Nouvelle Université à long terme. Elle demande quelles seront les conséquences pour les personnels.

Concernant le lien entre la Nouvelle Université et le numérique, il est écrit le numérique pour la nouvelle Université ou la Nouvelle Université par le numérique. On n'est plus sur la stratégie mais on est presque sur de l'idéologie.

Enfin, **Mme OBLE** demande si Connect Talent est le même dispositif que le dispositif régional.

LE PRESIDENT répond sur la question concernant l'approche par compétences, que ça correspond à tout ce qu'elle a mentionné. On ne peut pas bien faire si on ne maîtrise pas les coûts. On ne peut pas bien faire si on n'est pas adapté aux différents profils, notamment les jeunes, parfois salariés et également des salariés. L'hybridation, c'est-à-dire l'enseignement à distance, c'est aussi ça, c'est-à-dire s'adapter à l'étudiant. La démarche par compétences vise justement à s'adapter aux profils des étudiants alors que l'on est aujourd'hui dans une situation où l'on dit : « je suis passé par une Université, je suis passé par une école ». Ce n'est pas ça le sujet. C'est : « j'y suis passé, j'y reste et je continue ». C'est ça cette capacité à proposer des formations diverses et variées.

Sur la recherche, il ne revient pas sur la spécialisation du site, il en a déjà parlé. C'est l'opportunité, les règles d'un appel à projet qui font qu'ils ont spécialisé sur les objets qui ont déjà été labellisés. Pour autant, c'est une opportunité pour tout l'Etablissement. Il en veut pour preuve les propositions qui sont des propositions de laboratoires qui sont le domaine du management, du droit, de la sociologie, de la psychologie, de la linguistique.

Ils n'ont pas déposé de dossier d'EUR pour la première vague. Ils attendent la deuxième vague. C'est sur la base de certains territoires, peut-être de nucléation pour avoir un processus viral par la suite dans le bon sens du terme, qu'il y aura des EUR portant sur les domaines de spécialisation. Le rapprochement du Master et du Doctorat sera en 2018.

Capacités, c'est un vrai sujet sur tout le problème de la valorisation.

Sur la NUN, ils en ont débattu en point d'information avec la construction en pôle, la déconcentration et la subsidiarité qui demandent des précisions comme cela a été dit par **Mme DRONNEAU**.

M. POUZAINT souligne que le document qui leur est présenté est bien le témoin d'un Etablissement qui est en adaptation tous azimuts, dans tous les secteurs. Il ne faut pas voir ce document et ce débat d'orientation budgétaire comme des éléments purement techniques. Il a déjà eu l'occasion de le souligner. L'exercice technique est réussi. En revanche, sur le volet politique, il souhaite souligner un certain nombre de points saillants.

Nous sommes dans un contexte contraint. Il en veut pour preuve que l'an dernier, sur le débat d'orientation budgétaire, il y avait un dernier slide où était expliqué qu'il y avait un dialogue combatif et raisonné avec l'Etat. Il manquait 4 millions d'euros. Il y a eu des négociations mais l'Université n'a pas obtenu des sommes très importantes. Compte tenu du retard de financement de l'Etablissement dont tout le monde est conscient, le débat et la discussion avec les autorités de tutelle est difficile.

M. POUZAINT souligne, compte tenu de la complexité du document présenté et du nombre de Conseil d'Administration qui est en diminution, la difficulté pour les administrateurs de s'approprier la démarche quand ils ne siègent pas à la Commission Permanente du Conseil d'Administration. C'est un exercice qui n'est pas facile.

Il y a des financements de la Région sur un certain nombre de rubriques mais sur des financements récurrents et sur des projets, il y a des incertitudes. Il ne sait pas à hauteur de combien parce que tous les budgets sont difficiles à analyser. C'est pour lui une inquiétude qu'il a déjà soulignée et qu'il tient à souligner à nouveau parce qu'il est très important que les collectivités les accompagnent financièrement et politiquement, l'un ne va pas sans l'autre.

Concernant la formation continue qui a déjà été évoquée par **Mme OBLE**, il faut mettre les moyens. Il rappelle et il l'a dit au dernier Conseil d'Administration du mois d'avril qu'ils sont disponibles pour mener une réflexion stratégique sur l'organisation de la formation continue. Par ailleurs, il va falloir des emplois, fonctionnaires ou contractuels, pour pouvoir accompagner, sur budget propre ou non. Tout cela fait partie des discussions parce que c'est un point fondamental. L'Université est un acteur de formation tout au long de la vie et la formation continue est un vecteur très important du développement des territoires. Il faut qu'au sein de la Présidence de l'Université que tous les acteurs soient convaincus de cet objectif-là.

Concernant les contractuels, il a rencontré la veille du Conseil d'Administration une collègue qui travaille pour la formation continue à l'IUT et qui est en contrat jusqu'au 24 juillet. Jusqu'au 20 juin, elle n'a pas eu d'information. Elle a cherché du travail et en a trouvé. On lui a proposé en dernier ressort une poursuite de contrat jusqu'à fin août. C'est un manque total de respect des collègues. Les collègues contractuels sont souvent sur des contrats d'un an sur des postes importants. Ils concourent aux missions de service public et il faut en être conscient. Cela rejoint la nécessité de diffuser largement la Charte de contractuels pour que tout le monde en ait connaissance.

Transformer l'Université dans la logique de subsidiarité et de responsabilisation, c'est la diapositive numéro 22. Il pense que la LRU leur a ouvert les yeux sur le fait qu'elle a conduit à une centralisation au niveau de l'Université et que la subsidiarité quand elle est vue par les gens dans les Composantes et par la Présidence de l'Université, elle n'avait pas la même acception. Il faut se poser la question sur la vraie subsidiarité qui conduit à une autonomie dans le cadre d'un plan fonctionnel général pour l'Université de telle manière que les décideurs en local jusqu'en dans les services aient une vraie autonomie de fonctionnement. Pour lui, c'est un élément très important. L'article L713-9 de son point de vue pourrait être appliqué à l'ensemble des Composantes.

La préparation de la dévolution partielle du patrimoine est un élément qui mérite discussion. Ils ont pris l'autonomie des Université mais ils n'étaient pas prêts. Il se demande s'ils sont prêts à vraiment assurer la dévolution du patrimoine. Ils seront vigilants là-dessus.

Il se demande comment on peut annoncer la fermeture des sites de Joffre et de Gavy alors que les collègues qui sont sur le site de Joffre ne savent pas le calendrier des opérations de relogement et que les financements n'ont pas été présentés aux administrateurs.

Concernant le développement du télétravail, il insiste sur le fait qu'ils seront vigilants pour que ce télétravail ne se développe pas à minima. Il convient de faire vraiment confiance aux personnels et de s'inspirer des expériences au sein des universités qui l'ont mis en œuvre et où cela marche.

Au slide 28, **M. POUZAINT** souligne qu'il n'est pas écrit que le budget est validé définitivement en décembre 2017 par le Conseil d'Administration, mais il pense qu'il s'agit d'un oubli.

LE PRESIDENT répond qu'il y a beaucoup de sujets qui sont présentés. C'est le principe même d'un débat d'orientation budgétaire. Ce sont des sujets qu'ils vont s'approprier.

Sur les moyens, effectivement il avait été acté 4 millions d'euros. **LE PRESIDENT** est revenu avec 3,6 millions d'euros. Il aurait aimé que ces 3,6 millions d'euros soient récurrents, ce qui n'a pas été le cas.

Mme BARON indique qu'ils regrettent que le fil conducteur de ce projet, de cette orientation soit toujours l'I-site même si toutes les thématiques ne sont pas dans l'I-site.

Dans cette présentation, on retrouve des termes ambitieux mais ils ne voient pas tout à fait comment cela se traduit dans la réalité. Ce n'est pas toujours ce qu'ils vivent au quotidien. Il y a des termes qu'elle ne comprend pas très bien. Elle demande une précision sur la signification du terme agilité. Ils craignent que ce soit le développement de la précarité et des contrats, mais pas des postes très pérennes.

Questionner tous les postes, cela signifie-t-il que l'on va s'interroger sur la pertinence de tous les postes dès qu'il y a un départ ? C'est aussi un point qui les inquiète puisque dans les services, les collègues se plaignent plutôt d'une surcharge de travail, du manque de personnel dans un Etablissement qui se réorganise quasiment de façon permanente. C'est difficile à vivre pour l'ensemble des collègues.

Ne serait-ce que sur ces deux points, sans revenir sur les points soulignés par les collègues, il y a beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes.

LE PRESIDENT répond qu'il concède que le terme agilité est un mot qui est beaucoup utilisé mais ce n'est pas un concept récent pour autant. Il a été mis en évidence dans les années 80. On peut le traduire peut-être par souplesse, efficacité, efficience de toute l'énergie qui est dépensée. Il va par exemple y avoir un travail sur l'audit, la démarche qualité, qui vise à évaluer la pertinence des actions, évaluer la pertinence de certaines procédures afin de savoir si elles sont justifiées, si elles sont efficaces par rapport à l'énergie qui est mise, si elles nourrissent des nouveaux projets. Agilité c'est souplesse, c'est rapprochement de la décision de l'action, de manière à être plus pertinent dans les décisions et au plus proche de l'action. Certes le terme est utilisé un peu partout, mais il l'utilise dans ce sens-là.

Questionner tous les postes, c'est quelque chose qu'ils font depuis des années. Chaque poste est questionné. Il n'y a pas de reconduction automatique à l'aveugle parce que c'est l'histoire ou parce que c'est l'habitude. Il pense que c'est une sage procédure.

M. BIAIS ajoute que l'on sait que les fonctions supports et soutiens évoluent. Il faut donc se poser à chaque fois la question. Il ne s'agit pas de réduire le volume d'emplois mais d'essayer d'ajuster au mieux et d'accompagner le développement de nouveaux métiers dans le domaine de l'administration, par rapport au soutien à la formation continue, par rapport au soutien à la recherche. C'est un premier niveau de réflexion lorsque les postes se libèrent.

Il y a un autre enjeu, c'est celui de la simplification. Ce sera sans doute un enjeu fort aussi de la Nouvelle Université. On sait qu'aujourd'hui il y a encore plusieurs niveaux d'administration dans l'Etablissement et il est nécessaire de les lier et de les rendre beaucoup plus complémentaires. Il y a des contrôles qui sont faits et qui sont des contrôles qui peuvent être qualifiés de superflu et de redondant. Il faudra donc aller aussi questionner ces couches de façon à ce qu'elles soient mieux articulées.

Mme TRICHET considère que l'internationalisation des formations est une bonne chose dans une ambition de progression de l'Université. Elle va se faire en s'appuyant sur des formations déjà existantes et déjà excellentes. Elle va se faire un peu aux dépens de ces formations. Elles vont glisser sans doute tranquillement vers l'internationalisation et cela se comprend. Par contre, il faut à nouveau interroger l'ouverture de nouveaux Masters parce qu'il va y avoir une sélection sur les étudiants locaux qui est déjà plus forte pour le passage en Master 1. Cette sélection va être ressentie. Elle n'a pas été questionnée parce que globalement le nombre d'étudiants de Master, c'est-à-dire M1+M2, n'a pas beaucoup changé, mais en réalité, il y a moins de places pour certains en M1. Il y a déjà une augmentation de la pression dont les étudiants prennent conscience maintenant. Ils ont une pression à l'entrée à l'Université à cause de cette masse d'étudiants qui arrivent et du nombre de places qui n'a pas augmenté. Ils ont certes une mission d'excellence vers laquelle il faut aller mais il ne faut pas oublier une mission qui est la formation du plus grand nombre et qui leur est chère aussi. **Mme TRICHET** pense qu'ils sont capables d'ouvrir des nouveaux Masters qui ne seront pas des Masters poubelles et qui vraiment correspondront à un souhait des étudiants, notamment de bons étudiants qui veulent rester. Il ne faut pas oublier cela car ça sera vraiment une réalité.

Elle est très heureuse de voir à quelle vitesse le souhait d'aller vers l'ouverture de postes prioritaires pour des enseignants et enseignants-chercheurs handicapés avec un statut handicapé est budgétisé. Elle salue cette volonté et sa mise en œuvre. Par contre, elle voulait juste quelques précisions à ce sujet sur cette notion de priorisé. Elle demande si à la fin d'un concours ouvert on va prioriser les personnes avec un statut handicapé et dans ce cas-là, comment elles seront protégées du jeu de la sélection, ou est-ce que l'on priorise la création de postes réservés, de manière un peu similaire à la mutation où dans un premier temps on priorise et dans un second temps on ouvre.

Mme LE FICHANT répond qu'il y a deux choses dans ce qui est évoqué. Il y a le recrutement à proprement parler et il y a la voie de la mutation. La voie de la mutation, c'est d'ores et déjà organisé par le législateur. C'est comme le rapprochement de conjoint. Un enseignant-chercheur en situation de handicap qui souhaite muter et qui fait valoir cette qualité sera traité comme pour un rapprochement de conjoints, c'est-à-dire qu'il ne passera pas par un comité de sélection, il sera directement recruté si sa candidature correspond au profil de poste et si le Conseil académique restreint accepte cet accueil en mutation. Pour le recrutement à proprement parler, c'est une autre disposition. C'est un recrutement qui fera l'objet d'une publication mais qui ne concernera que les enseignants-chercheurs en situation de handicap, c'est-à-dire qu'il y a un véritable concours là aussi qui s'ouvre mais pour les enseignants-chercheurs et enseignants en situation de handicap.

M. AVERTY répond qu'effectivement, c'est un élément qu'ils suivent sur l'internationalisation. Cela ne doit pas se faire au détriment des places qu'ils ont actuellement pour les étudiants français. Sur la pression qu'il

y a à l'entrée du Master, ils ont fait un gros travail sur le nombre de places. Il pense qu'ils sont en mesure d'accueillir les étudiants comme ils le faisaient auparavant, sauf sur quelques disciplines qui étaient déjà sous tension mais pour lesquelles ils ne pourront de toute façon pas diplômé plus d'étudiants que ce qu'ils faisaient par le passé. Pour exemple de leur volonté d'ouvrir un maximum, en LEA où il y avait une forte diminution et pression entre le M1 et le M2. Ils ont transformé cette pression en ouvrant un cursus supplémentaire au niveau du M1. Il y aura donc au final plus de diplômés. Il y avait une barrière entre le M1 et le M2. Elle est tombée. Elle est arrivée au niveau du M1. Ils vont donc pouvoir diplômé plus d'étudiants qu'auparavant. Il est encore trop tôt pour faire un bilan parce que l'on est en pleine campagne. Il y a des étudiants qui sont pour l'instant sans place mais qui sont sur des listes complémentaires. Ils sont en train de travailler pour limiter au maximum cela et leur proposer des places en concertation avec le Rectorat et les deux autres universités.

M. BROCHARD souligne que sur la dévolution du patrimoine, comme il l'avait indiqué en Commission Permanente du Conseil d'Administration, ils sont très méfiants. Jusqu'à présent, très peu d'établissements ont pris cette dévolution. Cela s'est fait avec des budgets conséquents pour ceux qui l'ont prise. Ils seront donc très vigilants sur la façon dont la dévolution du patrimoine pourrait être envisagée à l'Université de Nantes.

Dans le slide 18, il est marqué que pour l'équilibre interne, la contribution des Composantes aux politiques de communes passera de 10% à 12% des ressources propres avec un objectif de 15% en 2020. En tant qu'élu au Conseil d'Administration, ils ont été interpellés notamment lors du dernier Conseil de gestion de l'UFR Sciences sur les conséquences de l'augmentation d'un tel prélèvement. Il faut savoir que s'il était mis en place d'ici 2020, une augmentation de 5% de prélèvement notamment sur la formation continue entraînerait plus de 75 000 € de perte de fonds propres pour la Composante Sciences. Ils aimeraient bien savoir ce qui justifie cette augmentation qui n'était jusqu'à présent pas prévue et quels services supplémentaires la présidence proposera. Cela peut engranger de gros problèmes financiers au sein de l'UFR Sciences notamment et des autres Composantes de manière générale.

Sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, **M. BROCHARD** a déjà interpellé en Commission Permanente du Conseil d'Administration **Mme LE FICHANT**, sur deux points principaux. Il souhaite connaître l'état d'avancement d'un point qui faisait partie du programme du **PRESIDENT** qui était le droit à la déconnexion et notamment le travail sur la Charte de gestion des courriels. Le deuxième point concerne les crèches. Ils ont été interpellés par beaucoup de collègues BIATSS et également enseignants sur la mise en place de crèches à l'Université de Nantes. Ils aimeraient bien qu'une étude soit menée sur ce sujet de façon à répondre aux attentes des différents personnels de l'Université.

M. BARBU répond que sur le prélèvement, en 2012, aucun prélèvement ne se faisait sur les ressources propres des Composantes, ce qui donnait lieu à un déséquilibre énorme puisque les moyens sont bien apportés et payés sur les ressources Etat la plupart du temps ce qui apporte de la valeur ajoutée et qui permet de développer les ressources propres. Dans des établissements autour de Nantes, les prélèvements sur ressources propres sont bien supérieurs à ce montant-là. C'est important de le rappeler. Si l'on prend des dossiers comme celui de la taxe d'apprentissage, cette dernière est souvent conservée par la présidence dans certaines universités. Les taux de prélèvement sont faibles et raisonnables mais doivent être augmentés parce que le service est apporté. Il y a une Direction d'Appui à la Formation Continue qui développe, qui aide, qui mobilise l'ensemble des forces dans l'Etablissement. Il y a des services qui sont rendus. La formation continue, si elle se développe, c'est une très bonne chose mais cela apporte aussi beaucoup de travail au service financier tant dans la facturation que le recouvrement des créances.

M. BARBU rappelle qu'il y a un modèle de calcul de coût qui a été mis à disposition des pôles de formation continue et qui intègre l'utilisation des salles, des locaux, du patrimoine immobilier, des personnels administratifs. Ce modèle de calcul de coût intègre tous ces coûts qui ne sont pas subis par les Composantes. Ce qu'ils demandent simplement, c'est une plus juste répartition, c'est le fait de prendre en compte tous ces services qui sont offerts de manière transversale et qui ont un coût.

Il est souhaitable de développer la formation continue, mais il faut un modèle de développement durable pour qu'il n'y ait pas d'un côté des services centraux qui s'appauvrissent, qui ne réussissent plus à fournir les services demandés dans les Composantes et de l'autre côté des Composantes qui aient des recettes qui leur permettent d'investir. Il faut rappeler que c'est proportionnel. Quand on parle d'appauvrissement ou de mise en difficulté de certaines Composantes, **M. BARBU** ne voit pas par quel phénomène. La plupart des Composantes prélèvent aussi sur les recettes de formation continue. Elles ont un prélèvement en interne également pour ressourcer leurs propres services. Il faut que tout le monde soit raisonnable et répartir en fonction des appuis et des services rendus.

LE PRESIDENT répond que sur la dévolution du patrimoine, il ne s'agit que d'une instruction. Ils ont demandé à ce que le Ministère évalue la situation de l'Université de Nantes, ce qui a permis d'ailleurs de reca-

drer un certain nombre de choses, ce qui est positif pour l'Etablissement. Il y aura un vrai débat sur la dévolution.

Mme LE FICHANT répond, concernant la Charte du courrier électronique, que le dernier groupe de travail s'est réuni à ce propos. La Charte est quasiment rédigée. Ils voudraient émettre un flyer avec une charte graphique qui serait un peu comparable pour toutes les actions à venir sur la qualité de vie au travail. Cela va prendre un peu de temps. Elle espère que d'ici la fin de l'année, cette Charte du courrier électronique aura été validée antérieurement par les instances et pourra être diffusée. Ce petit retard est donc juste un peu technique mais la Charte est quasiment rédigée.

Concernant les crèches, les quelques universités qui y ont eu recours à un moment donné font machine arrière. Il est certainement possible de faire une étude à ce propos. Cela demanderait cependant du travail pour arriver à estimer les besoins en immobilier et en personnel. Ces derniers peuvent d'ailleurs être très coûteux.

M. POUZAINT ajoute en complément à l'intervention de son collègue **M. BROCHARD**, qu'il pense que la question qu'il pose est une question très importante. On peut comparer à la nécessité au niveau national, pour tous les citoyens, de payer des impôts. On souhaite avoir des services et en face il faut amener une contribution. Les personnes qui proposent de baisser les impôts ne mettent pas juste à côté les baisses de services et prestations assurés par les services publics ou autres. Il lui semble très important de respecter un équilibre. Il est pour qu'il y ait un prélèvement sur les ressources propres. C'est fondamental parce que quand il se connecte au site de l'Université, il y a une centaine de collègues qui sont dans les services et qui garantissent le fonctionnement de ce site. C'est un service qui est assuré à l'ensemble de la communauté. Si l'on veut assurer des ressources propres avec des collègues qui sont dans des situations d'emplois correctes, il faut qu'il y ait un équilibre. La question est de savoir si c'est 10%, 12%, 15% ou 20% comme dans certaines Composantes. Il faut qu'il y ait une progressivité qui soit mise en route avec un dialogue constructif avec toutes les Composantes. Ce dialogue est très important. La formation continue ne peut pas être déconnectée de la réflexion sur le pourcentage de prélèvement. C'est un ensemble parce que c'est une politique globale avec une vision globale.

Fondamentalement, **M. POUZAINT** pense que qu'ils sont tous des acteurs de l'Université et ils sont profondément attachés au fonctionnement d'un service public laïc d'enseignement supérieur sur le territoire. Ils sont acteurs en direction de tous les territoires sur la formation continue, sur la formation et le devenir des diplômés. Toutes ces réflexions sont très importantes. Tous les décideurs politiques sont de passage mais l'Université va rester, elle va demeurer. Leur travail, c'est la transmission d'un outil parfaitement opérationnel et efficace au service des territoires. C'est cela qui les préoccupe. Si ils votent contre le budget proposé, c'est parce que c'est cette trajectoire et cette réflexion-là qui les animent.

LE PRESIDENT précise qu'il n'y a pas de vote. Il s'agit d'un débat.

POINT 5. APPROBATION DE LA CREATION DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE, DE SES STATUTS ET DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES EXAMEN PAR LA CPCA ET AVIS DU CTE)

POINT REPORTE

POINT 6. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DE LA HALLE ALSTOM 6 OUEST – PROJET QUARTIER DE LA CREATION

M. KEROUANTON indique qu'il s'agit d'un projet qu'il a déjà présenté à plusieurs reprises en fonction de son évolution. Il souhaite faire un rappel sur le bilan général du Campus prometteur. 30 millions d'euros de l'Etat sont dédiés à la réhabilitation de la Faculté de Lettres et au projet du nouveau Tertre qui avance de manière remarquable et dont on va connaître l'achèvement de la phase 1 cet été avec une première livraison en septembre.

Concernant le financement d'un Institut de Recherche en Santé, l'IRS 2 Biocampus, qui est une opération couplée du CPER payé par Nantes Métropole et du plan Campus payé par la Région. C'est une opération complexe et tout à fait intéressante qui a été ouverte l'année dernière et inaugurée au début de cette année.

La dernière partie sur financement Nantes Métropole concerne cette Halle Alstom 6 ouest, dans les

anciennes Halles Alstom, avec la partie dédiée à ce pôle universitaire interdisciplinaire consacré aux cultures numériques. Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à cette acquisition foncière. Il s'agit de terrains métropolitains. La règle, c'est que ces terrains métropolitains qui sont sous gestion de la SAMOA soient achetés par l'Université. C'est donc ce qui est proposé au vote des administrateurs avec un acte d'achat, une convention. C'est la dernière phase avant de pouvoir commencer les travaux. Pour pouvoir commencer les travaux, il faut que l'Université soit chez elle. Ce n'était pas la peine qu'elle soit chez elle avant. L'équipe d'architectes de maîtrise d'œuvre a été choisie. Il s'agit de l'équipe de Finn Geipel qui s'appelle LIN. C'est une équipe berlinoise associée à un architecte nantais qui s'appelle Xavier Fouquet. Ils sont en phase de fin d'ouverture des plis et des appels d'offre pour la consultation et le choix des entreprises. La somme finale, c'est 600 000 euros, avec une estimation à 150 euros le m2 qui est l'estimation classique et normale sur cette opération-là, validée par France Domaine sur une opération globale un peu inférieure à 14 millions d'euros.

M. POUZAINT demande si cela fait bien référence à un vote sur le Schéma Directeur Immobilier qui a été voté en 2015 par les administrateurs où il est clairement précisé que ce projet-là est financé à 100% par Nantes Métropole.

M. KEROUANTON confirme qu'il s'agit bien de cela. On est bien dans le cadre du plan Campus. Ce n'est pas du CPER, c'est du plan Campus avec cette parité Etat et collectivités locales sur l'ensemble du plan. Pour résumé : moitié Etat sur nouveau Tertre, Région sur un IRS et Nantes métropole sur ce pôle de culture numérique.

LE PRESIDENT indique que M. MENUET a donné procuration à **M. POUZAINT**, **M. LUPI** à **Mme TRICHET**, **Mme SAMI** à **Mme BARON**, **Mme GOMEZ** à **M. CARTRON**, **M. TOSTIVINT** à **Mme TONERRE**, **Mme FLEURY BAHY** à **M. JAOUEN**, **M. GRASSET** à **Mme BERNAULT**, **Mme JOLLIET** à **M. GUEVEL**, **M. AFFILE** à **M. LABOUX**, **Mme LESTIEN** à **M. CHAGNEAU**, **Mme HOUEL** à **Mme MORERE**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, la convention d'acquisition du foncier de la Halle Alstom 6 ouest pour la création d'un Pôle Universitaire Interdisciplinaire dédié aux Cultures Numériques et autorise le Président à la signer.

POINT 7. APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2017/2018 (APRES AVIS DE LA CFVU)

M. AVERTY indique qu'ils n'ont pas encore reçus les tarifs. Les inscriptions des étudiants vont bientôt commencer. Ils sont coincés tant qu'ils ne les ont pas. Il est nécessaire pour autant d'approuver une répartition des droits universitaires.

M BERNOUSSI présente le modèle de circulaire qu'ils vont recevoir du Ministère. Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la répartition qui sera proposée dans la circulaire. Il faut une approbation du Conseil d'Administration afin de pouvoir inscrire les étudiants.

M BERNOUSSI précise qu'il y a sur la circulaire une part qui va au Service Commun de la Documentation et une part qui va au FSDIE. Ils vont respecter exactement la circulaire et la répartition des droits ASU.

Mme OBLE demande la signification de FG et P.

Mme WENDLING répond que cela correspond à une ancienne répartition qui était pratiquée à l'Université de Nantes. Ce sont les frais généraux et la pédagogie en général. Pour les années à venir, dans la circulaire, il n'y a pas de distinction, c'est un montant global pour ces deux colonnes là. Ces dernières seront fusionnées pour les années à venir. Ce qui leur imposé concerne la médecine préventive, 5€10. Le Conseil d'Administration n'a pas à voter sur cette part de médecine préventive. Par contre, la circulaire prévoit un seuil minimum pour la répartition au niveau du budget de l'Université des droits Universitaires au titre de la Bibliothèque Universitaire et du FSDIE. La circulaire prévoit également un autre montant qui concerne la partie des droits universitaires qui reste à l'Université en cas d'annulation d'inscription. Il s'agit de 23 € qui sont également à voter par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration :

- **approuve la part des droits de scolarité affectée au service commun de documentation, soit 34€, et celle affectée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, soit 16€.**

- autorise le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2017, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.

POINT 8 - APPROBATION DE LA REFORME DU SOUTIEN AUX INITIATIVES ETUDIANTES (APRES AVIS DE LA CFVU)

LE PRESIDENT excuse l'absence de **Mme PRIEUR DELAGE**, Vice-Présidente étudiante.

Mme BELLEIL indique qu'il s'agit d'une réforme importante pour la vie étudiante à l'Université de Nantes, fruit d'un an de travail avec **Mme PRIEUR DELAGE**, les associations étudiantes, les correspondants vie étudiante des Composantes et les membres de la commission FSDIE. C'est un projet qui a été mené en deux temps. Un premier passage au Conseil d'Administration en début d'année concernait les critères d'attribution des fonds pour soutenir les initiatives étudiantes. Il fallait clarifier certains points. Cela a été fait.

Ils ont pris un peu plus de temps pour retravailler la structure du fonds et son mode d'attribution. L'idée était de centrer le fonds autour des besoins des porteurs de projet étudiants, d'améliorer leur compréhension du fonctionnement du fonds, de simplifier la procédure administrative d'attribution, d'aider au décloisonnement entre Composantes, l'interdisciplinarité, d'intégrer les pôles dans la gouvernance de ce fonds et de développer en parallèle l'accompagnement des projets au plus près des étudiants, c'est -à-dire sur les Campus, dans les Composantes et dans les Pôles, d'où l'identification d'équipes de vie étudiante dans les Composantes et les dans les Pôles qui est en cours actuellement.

Dans la méthode de travail, il fallait respecter la circulaire qui définit l'encadrement du fonds et qui doit être revue dans quelques temps. Un groupe de travail a été constitué, qui était à la fois composé d'associations étudiantes, des référents du fonds qui était dans les Composantes et qui étaient au quotidien au contact avec les porteurs de projet et des élus étudiants, enseignants et personnels de la commission FSDIE issue de la CFVU.

C'est un travail qui a été réalisé avec ce groupe de travail, l'équipe de la Direction de la Vie Etudiante qui au quotidien gère cette enveloppe. **Mme PRIEUR DELAGE** a été au contact des responsables, des directeurs, doyens pour échanger avec eux sur les initiatives étudiantes, le soutien, leur insertion dans la vie des Composantes et évidemment et à l'écoute des conseils de l'ensemble de l'équipe présidentielle qui a apporté son soutien.

Mme BELLEIL évoque le FSDIE aujourd'hui parce que c'est la matrice administrative, c'est ce qui est défini par la circulaire. Cependant, le sigle FSDIE sera abandonné pour parler de subvention aux projets étudiants pour que ce soit plus simple et plus clair pour les étudiants. C'est le résultat de tous les échanges qu'ils ont eu.

Auparavant, il y avait à la fois du décentralisé et du centralisé. Il y avait une enveloppe au niveau central pour les projets transversaux, des enveloppes dans les Composantes, donc autant de lieux de dépôts et autant de calendrier d'examen. Tout cela était selon les associations étudiantes l'objet de beaucoup de confusion. Le dépôt et le traitement administratif des dossiers vont donc être unifiés sous forme de guichet unique auprès de la Direction de la Vie Etudiante. Il y aura donc un seul traitement des dossiers et un seul passage en commission. Au lieu d'éclater la gouvernance du fonds sur l'ensemble de l'Etablissement, l'ensemble de la gouvernance du fonds est réuni. Les différents membres de l'Université sont réunis au sein d'une commission unique avec une représentation étudiante qui est maintenue très forte dans cette commission et une représentation des pôles et donc du terrain et de ces équipes de vie étudiante qui animent la vie étudiante au quotidien. Les représentants étudiants devront être réélus à partir de la rentrée.

Chacun pourra donc voir avant de rentrer dans sa Composante ou dans son Pôle ce qui se passe sur l'ensemble des campus en matière de vie étudiante. Dans ce cadre-là, le critère de transversalité qui était lié au fonds centralisé tombe. Une initiative étudiante très liée à une Composante ne sera pas mise en péril par le fait de passer dans une commission où l'ensemble de l'Etablissement est représenté.

Seront dans la composition de la commission les collectivités territoriales avec qui ils ont un travail très resserré sur l'accompagnement des initiatives étudiantes et le CROUS, partenaire privilégié qui a aussi un accompagnement des initiatives étudiantes. Il sera possible d'inviter des experts selon les projets qui sont soutenus. Par exemple, pour un projet de santé pourra être invité le centre de santé des étudiant, pour un projet de sport le SUAPS. Par conséquent, la communication va complètement être revue.

Des temps d'échange dédiés aux associations étudiantes, aux Composantes et aux Pôles sont en train d'être organisés.

On s'oriente vers une fin des demandes de financement a posteriori pour éviter de mettre en péril les finances des associations étudiantes qui découvrent après coup que parfois leur projets ne sont pas éligibles.

En complément de ce projet, il y a une décision qui a été prise au niveau de l'Etablissement. Il s'agit d'accompagner les Pôles et les Composantes dans leur structuration de vie étudiante avec une enveloppe dédiée dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens à l'accompagnement de la vie étudiante. A l'initiative des Composantes, chacune peut définir des projets qui vont soutenir, développer la vie étudiante, la vie associative dans les Composantes. Ils appellent de leurs souhaits que ces projets soient menés en lien avec les étudiants des Pôles et des Composantes, les associations et les élus étudiants. L'idée, c'est plus de proximité et de donner les moyens afin que les équipes de vie étudiante puissent mener ces projets là et dynamiser la vie de campus.

Ce sont deux projets qui sont différents mais imbriqués pour dynamiser la vie étudiante au sein de l'Etablissement.

M. CHAGNEAU demande, dans le cas où les Composantes portent des projets en lien avec les associations étudiantes si les subventions sont prises sur le FSDIE ou sur les CPOM.

Mme BELLEIL répond que ce sont deux budgets différents. Le subventionnement de projets de Composante dans le cadre du FSDIE est arrêté. C'est seulement l'investissement à destination d'associations qui reste.

M. CHAGNEAU souligne que dans la Charte FSDIE communiquée, il y avait une erreur. Il est écrit que le fonds maximum d'aide ponctuelle est de 1 500 euros alors qu'en réalité c'est l'échelon 1 de bourse qui est de 1 667 euros et qui varie plus ou moins chaque année.

Mme BELLEIL répond qu'elle va se tourner vers les services sociaux.

Mme BOUSQUET apporte un soutien fort à cette démarche car elle l'a suivie de près avec sa collègue Vice-Présidente et les services. Elle pense que c'est une très bonne démarche d'éclaircissement pour les associations comme pour les étudiants. Ce lien CPOM / FSDIE est un élément assez intéressant de développement.

LE PRESIDENT indique que le mandat de Vice-Président étudiant est un mandat qui est court si l'on prend en compte le temps de s'approprier les choses, de comprendre, de rentrer dans l'équipe. Ils avaient assigné des objectifs très précis, atteignables. Il s'agit là d'un travail avec le service concret. Il pense que c'est une très bonne chose pour un Vice-Président étudiant de se dire qu'il a réussi à faire modestement, mais a réussi à avancer. La réforme du FSDIE en est l'illustration.

Mme MORERE souligne la précision des éléments qu'ils ont pu recevoir et du tableau comparatif qui est aussi sur Prodoc. Elle pense qu'il y a un élément budgétaire qui est important sur la manipulation qui va être possible maintenant, qui était prévue dans la circulaire à l'origine, qui va pouvoir être mise en place grâce à la GBCP et qui donnera plus de souplesse en termes de reports budgétaires sur l'année suivante.

LE PRESIDENT remercie **Mme PRIEUR DELAGE** et **Mme BELLEIL** pour ce travail d'accompagnement et de soutien. Enfin, les choses vont être clarifiées et on profite de la dynamique d'organisation de la NUN pour donner cette lisibilité fine et transversale.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 34 voix pour, la réforme du soutien aux initiatives étudiantes ainsi que la modification de la Charte de fonctionnement du FSDIE, pour une prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

POINT 9. APPROBATION DE CAPACITES D'ACCUEIL DE MASTERS (APRES AVIS DE LA CFVU)

M. AVERTY indique qu'il s'agit juste d'un complément par rapport à ce qui a été voté au mois de mars dernier. Il y avait deux mentions qui n'avaient pas été mises en place correctement. La première concerne la mention Sciences pour l'Archéologie qui est coaccréditée avec Rennes 1 et Rennes 2, l'UBO et l'Université du

Mans. Une capacité à 0 avait été fixée à ce moment-là parce qu'il avait été prévu que tous les étudiants s'inscriraient à Rennes 2 comme c'est le cas actuellement. Après discussion avec les collègues, ils ont trouvé que ce serait un bon signal de pouvoir en inscrire aussi à l'Université de Nantes. Ils sont tombés d'accord pour pouvoir se partager les places. Ils ont proposé d'ouvrir 20 places en Master à l'Université de Nantes. Ils ont besoin d'avoir l'approbation du Conseil d'Administration sur ce sujet.

Le deuxième point est sur le même ordre d'idée. Il s'agit également d'une co-accréditation, une étude sur le genre, entre l'Université de Nantes et les universités Rennes 2, de Bretagne occidentale, d'Angers et du Mans. C'est plus un malentendu qu'il y a eu. Dans le cadre de la sélection à l'entrée du Master, il y a la possibilité de déroger à la règle. Globalement les UFR Droit en France ont choisi de maintenir pour l'année à venir l'accès sélectif au niveau du Master 2. Ils ont fait cela pour l'ensemble des Masters qui étaient portés par l'UFR. Or, l'étude sur le genre n'est pas forcément portée par des UFR Droit dans les autres établissements et il s'est avéré qu'ils étaient les seuls à maintenir un accès sélectif entre le M1 et le M2 alors que les autres l'avaient mis entre la L3 et le M1. Cela posait donc un problème de parallélisme des formes entre les différents établissements. Ils ont donc acté le fait de pouvoir faire cette sélection à l'entrée du M1. La proposition qui a été faite est d'ouvrir 8 places à l'Université de Nantes. Il y a globalement le même nombre de places sur chacun des établissements. Ce Master est une création à l'échelle de l'UBL.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 2 voix contre, la délibération modifiant la délibération du 3 mars 2017 relative aux capacités d'accueil et aux modalités de sélection en première année de Master de certaines mentions pour l'année universitaire 2017-2018.

POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES REGLES DE CONSTITUTION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

M. AVERTY indique que la VAE permet à tout à chacun d'obtenir un diplôme par reconnaissance de son parcours professionnel et personnel, à condition de justifier de trois années minimum d'activités salariées, non salariées ou bénévoles et dans un cadre en lien direct avec le diplôme visé. C'est un point qu'ils essaient de développer le plus possible à l'Université même si pour l'instant **M. AVERTY** trouve qu'ils sont encore un peu en retard sur ce domaine-là mais comme beaucoup d'établissements. Actuellement, 175 candidats ont été accompagnés depuis 2014. Des progrès doivent être faits. C'est une démarche assez particulière de la part des personnes qui viennent suivre la VAE mais aussi du côté des équipes pédagogiques parce que l'on sort un peu du cadre classique des formations. Il a été acté à l'Université de Nantes le fait de former des personnes spécifiquement pour être dans les jurys de VAE et accompagner la démarche tout au long du processus. Bien entendu, cette démarche se fait avec les responsables de formation. Ce n'est pas une démarche en dehors des formations, mais l'idée a vraiment été de former ces personnes. Actuellement, il y a 9 personnes formées sur l'Université. Ce n'est pas beaucoup mais compte tenu du nombre de dossiers à suivre chaque année, pour l'instant c'est suffisant. Ils sont en train de voir pour à terme augmenter ces personnes. La proposition qui a été faite, comme c'est le cas dans une grande majorité d'universités, c'est que ces personnes deviennent les présidentes des jurys de VAE et puissent ainsi apporter leurs compétences. La progression du dossier se fait en concertation entre les services de formation continue et les responsables de formation qui eux connaissent bien la formation dans le détail. Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'attribution systématique de la présidence des jurys de VAE à des enseignants membres permanents répertoriés et spécifiquement formés à cette problématique, cette liste étant remise à jour chaque année par la CFVU.

Mme OBLE demande si actuellement les jurys VAE sont bien constitués de personnels académiques, de professionnels.

M. AVERTY répond qu'actuellement ils fonctionnent avec le dispositif qui existe, sauf que la présidence des jurys est plutôt dédiée aux responsables de formation. Il y a des difficultés certaines fois puisqu'ils se retrouvent avec des responsables de formation qui ne sont pas formés à un jury de VAE qui est complètement différent d'un jury classique d'examen d'étudiants. La volonté est de pouvoir mettre ces personnes qui sont formées à la présidence du jury, qui vont mener les débats sur la partie jury. Il s'agit de la seule modification. Il y a toujours des intervenants professionnels bien entendu, c'est une évidence compte tenu des attentes, des membres de la formation, c'est-à-dire en règle générale le responsable de la formation et puis ces personnes. La volonté qu'ils ont est que ces présidents de jury ne soient pas des spécialistes du domaine. Ils sont là pour conduire les débats et pour qu'il y ait une démarche collective identique pour tous les jurys.

Mme OBLE demande combien de titres sont présentés en VAE.

M. AVERTY répond qu'il n'a pas le détail mais que globalement c'est pour l'ensemble des diplômés de l'Université. La VAE est accessible à l'ensemble des diplômés de l'Université, y compris le doctorat.

Mme OBLE répond qu'effectivement, 175 candidats, cela ne fait pas beaucoup.

M. AVERTY répond qu'il est d'accord.

M. POUZAIN souligne que la VAE renvoie à la formation tout au long de la vie et renvoie à l'incapacité de l'Université jusqu'à présent de déployer les moyens qui permettent d'avoir des résultats qui sont conformes à ceux qu'ils devraient être compte tenu de la taille et du dynamisme de l'Etablissement. Le jury, ce n'est pas le problème puisque cela arrive une fois que le parcours est validé. La question, c'est bien évidemment en amont : comment fait-on pour développer la VAE ? Il y a une réflexion à avoir au niveau de l'ingénierie parce que ce sont vraiment des problématiques spécifiques. Là où les Universités ont des résultats, c'est là où elles ont été capables de faire la VAE collective. Au sein d'entreprises, au lieu de lancer une VAE d'un salarié, on lance une VAE de deux, trois ou plus de salariés. C'est véritablement un changement de fonctionnement qui doit être acté afin de franchir un cap sinon les résultats seront toujours en deçà de ce qui peut être espéré.

Concernant la formation des accompagnateurs de VAE, accompagner une VAE, c'est différent d'accompagner un alternant en entreprise, c'est différent d'accompagner un stagiaire sur un temps long. C'est quelque chose de spécifique. Il pense qu'il y a une aide méthodologique à apporter afin de bien répondre aux attentes de la personne qui est en VAE. La question est bien en amont du jury. La question est : Comment l'Université peut-elle promouvoir ses diplômés, ses formations au niveau du territoire ?

M. AVERTY répond que sur la VAE collective, il partage la position de **M. POUZAIN**. Il travaille avec **M. BARBU** sur ce sujet. Ils ont mis en place déjà plusieurs VAE collectives, au moins 2 à sa connaissance vis-à-vis des entreprises. Sur la professionnalisation de la VAE, ils travaillent avec la DAFIC et ils ont un chargé de mission, Eric Tanguy, qui est en charge de ce dossier. Il y a un gros travail qui a été fait de professionnalisation. Si l'on dissémine la conduite des VAE dans chacune des Composantes, on dilue et on ne professionnalise pas. Il y a un gros travail qui est fait en lien avec les pôles de formation continue de proximité dans les Pôles et **M. AVERTY** commence à voir des changements dans la conduite. L'idée, c'est de mettre moins de temps dans l'accompagnement, c'est-à-dire que les VAE soient plus rapides. Ils travaillent aussi beaucoup maintenant sur la VAE partielle et la modularisation de l'offre de formation en termes de blocs de compétences. Ce sera un élément favorisant le déploiement de la VAE.

M. CHENE souligne qu'effectivement, c'est quelque chose d'extrêmement important. Au niveau mondial, on voit aussi des évolutions majeures sur la reconnaissance des parcours et pas uniquement des diplômés. Il ne faut pas oublier la diplomation mais aussi les différents parcours. Il est extrêmement sensible à cela. Il s'agit d'un dispositif transversal et c'est ce mot transversal qui lui semble important : la transversalité dans leur vie professionnelle mais aussi dans l'organisation universitaire qui touche un certain nombre de représentants et de Vice-Présidents.

Mme OBLE précise, à la décharge de l'Université, que le dispositif VAE stagne partout parce que c'est quand même un gros effort, y compris de la part des postulants, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emplois. Quand ils n'obtiennent que la VAE partielle, se pose la question du financement du complément de formation dont ils ont besoin, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emplois. Il n'y a pas qu'à l'Université de faire des efforts. C'est un dispositif qui est de grande valeur mais qui est difficile à mettre en œuvre d'autant plus quand on monte de niveau de qualification. Le dispositif marche très bien jusqu'au niveau BTS. C'est beaucoup plus difficile au niveau Licence, Master1, Master 2, voire Doctorat, ce qui explique aussi pourquoi il y en a peut-être moins.

Mme BARON demande si l'Université fait un effort pour expliquer aux entreprises que les diplômés en VAE ne sont pas des sous-diplômés.

LE PRESIDENT répond qu'il y a un travail réalisé sur ce sujet avec des dialogues qui ne sont plus l'expression d'une « palette ». C'est un travail d'adéquation entre les besoins et ce que l'Université peut faire. C'est peut-être la révolution qui a été faite au cours des dernières années en termes de formation continue, c'est-à-dire ne plus être dans la présentation de ce qu'on fait mais de mieux comprendre les besoins. Certes, c'est du travail supplémentaire. Pourtant cela a du sens et de la valeur. Il faut le faire, mais avec les moyens qu'ils ont, c'est ça la difficulté.

M. CHAGNEAU rappelle leur soutien au système de VAE qui valorise les parcours, valorise chaque expérience. Il était marqué dans l'exposé des motifs trois ans minimum. Or, il lui semble que cela a changé, que c'est passé à un an.

M AVERTY répond que cette durée d'un an concerne l'entrée dans une démarche de VAE partielle.

Mme OBLE ajoute que pour avoir l'avis de recevabilité, il faut en général quand même avoir les trois ans d'expériences. Par exemple, ils ne financent pas s'il n'y a pas l'avis de recevabilité.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 34 voix pour, l'attribution systématique de la présidence des jurys de VAE à des enseignants membres permanents répertoriés et spécifiquement formés à cette problématique.

POINT 11. PRESENTATION DU CADRE DE REFERENCE DU TUTORAT ETUDIANT (APRES AVIS DE LA CFVU)

M. BERNOUSSI indique que les mandats étudiants sont des mandats courts. **Mme PRIEUR DELAGE**, qui devait être présente à ce Conseil d'Administration, a comme beaucoup d'étudiants un travail saisonnier pour payer ses études. C'est ce qui explique son absence. Il rend hommage au travail réalisé parce que les mandats étudiants sont des mandats très courts. Faire des réalisations dans ces mandats courts, c'est aussi important.

LE PRESIDENT souligne que c'est un travail formidable.

Mme BELLEIL présente un travail qui a été mené conjointement avec la Direction de la Vie Etudiante et la Direction des Ressources Humaines sur le tutorat étudiant au sein de l'Etablissement. Le tutorat étudiant est un dispositif d'emploi qui est prévu par le code de l'éducation pour certaines missions. Ce n'est pas le seul dispositif qui permet d'employer des étudiants à l'Université. Il y a aussi des étudiants qui sont en CDD ou en vacation. Il est possible d'entendre parler de tutorat étudiant aussi par exemple dans certaines associations étudiantes. Certaines parlent de tuteur pour accueillir les nouveaux. Avec le temps, c'est une notion qui a été utilisée dans de nombreux contextes. Il s'agit de revenir à la définition du code de l'éducation.

Il y avait un enjeu au départ, un objectif, une volonté affichée dans le programme U2020. Il s'agit aussi d'une des mesures du plan national vie étudiante qui fixe un cadre de travail sur les années à venir d'amélioration de la vie étudiante dans les universités. Le dispositif était déjà en place à l'Université. Beaucoup de remontées de collègues faisaient apparaître que le dispositif n'était pas très clair et était peut-être un peu trop lourd, ce qui pouvait parfois bloquer le recours au tutorat étudiant quand il y en avait besoin.

L'objectif est de clarifier, simplifier pour favoriser le recours au tutorat étudiant quand cela est possible. Il s'agit de fixer un cadre de référence clair.

Un groupe de travail avec des services recruteurs s'est réuni plusieurs fois. L'objectif, c'est une mise en œuvre à la rentrée 2017.

La CFVU a un rôle important en la matière. Un bilan du tutorat étudiant lui est présenté chaque année. La demande de la CFVU était d'avoir un paysage de l'emploi étudiant dans l'Etablissement.

Le tutorat étudiant est destiné aux étudiants en formation initiale. Les étudiants en formation continue ne sont pas éligibles. C'est bien le code de l'éducation qui définit cela. Il y a 8 domaines d'activités qui sont concernés. Il y a une petite évolution depuis le mois de mai puisqu'un décret est paru : l'accueil des étudiants, l'assistance et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, le tutorat, sous-entendu le tutorat pédagogique, le soutien informatique et l'aide à l'utilisation de nouvelles technologies, le service d'appui aux personnels des bibliothèques, l'animation culturelle, scientifique, sportive et sociale, la promotion de la santé et du développement durable, l'aide à l'insertion professionnelle et la promotion de l'offre de formation.

Il s'agissait de la première tranche de travail : clarifier le cadre de référence. Des nouveaux outils vont être mis en ligne dans les jours qui viennent avec une procédure, des tableaux de remontée aux RH pour que ce soit facile pour les services.

Il y a une suite dans les travaux. Il y a plusieurs taux de rémunération. Il faut avancer étape par étape. Ces taux de rémunération peuvent être requestionnés parce qu'il y a plusieurs taux sans forcément de justification. Ils doivent être interrogés avec les organisations représentatives étudiantes. C'est le chantier de l'année prochaine sur ce dossier.

Mme BARON apporte une explication de vote. Elle va voter contre parce qu'elle intervient sur le point spécifique du tutorat en Bibliothèque Universitaire. Leurs syndicats, principalement le SNASUB, se sont élevés contre le développement du travail des étudiants en bibliothèque, accompagné du développement du travail des vigiles en bibliothèque. Ils y voient un grand risque de remplacement des personnels. Leurs missions sont des missions qualifiées. Il faut des postes de personnel qualifié et non des tuteurs pour les assurer. Les étudiants étudient et eux ils travaillent.

Mme TRICHET remercie **Mme BELLEIL** pour ce travail. Effectivement, elle avait cherché à trouver le document qui correspondait à cet encadrement du tutorat parce qu'entre différentes formations, ils sont un peu en bisbille. Est-ce que l'on donne priorité au travail d'encadrement pour le tutorat ou est ce qu'il doit y avoir une présence obligatoire dans tel ou tel enseignement ? C'est important de le préciser. Elle pense que le document doit encore progresser. Il y a dans le document des astérisques pour lesquels il n'y a rien de précisé. Il y a des choses qui restent à préciser. Ils ne peuvent pas l'utiliser encore comme base de dialogue entre les étudiants et entre les formateurs.

Mme BELLEIL répond que les astérisques font mention de la modification du mois de mai qui est intervenue après la CFVU par décret. Les aménagements spécifiques pour les étudiants qui accompagnent les étudiants en situation de handicap concernent la possibilité de pouvoir déplacer leurs enseignements ou leurs examens parce qu'ils peuvent accompagner des étudiants pendant leurs examens.

Mme TRICHET entend bien qu'il faut obligation d'assiduité aux enseignements obligatoires. En médecine, par exemple, ils ont des stages hospitaliers obligatoires. Ils ont des tuteurs qui veulent participer, qui souhaitent participer à une formation qui se passe tous les vendredis matin. Cela fait 10 heures environ d'enseignement qui recouvrent la présence en stage hospitalier. Ce qui serait intéressant, c'est de rajouter un point ou de donner la possibilité d'avoir un accord sur cette autorisation d'absence exceptionnelle pour le tutorat avec l'accord de la formation. Il faudrait que cela soit écrit noir sur blanc afin de simplifier les relations. Pour l'instant, cela se fait par téléphone.

M. POUZAIT indique que le travail étudiant est une réalité. Il rappelle quelques chiffres qui ont été donnés par l'Observatoire de la Vie Etudiante et qui sont parus dans Le Monde il y a peu de temps. 50% des étudiants en moyenne travaillent une heure par semaine jusqu'à 25 heures ou plus. Au-dessus de 10 heures de travail hebdomadaire, les conséquences sur les résultats scolaires sont immédiates. On voit une dégradation des réussites fondamentales. Le document de cadrage, sur le principe, c'est une bonne chose. Maintenant, il pense que le document doit être retravaillé, il doit être amélioré. Il est d'accord avec ce qui a été dit. Intervenir dans l'accueil des étudiants ou avoir des étudiants qui font un accueil en BU, ce n'est pas du tout la même chose. Ce qui l'interpelle également, c'est la durée maximale qui est donnée : 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin, 67 heures par mois, ce qui fait plus de 15 heures par semaine. Pour eux, il n'est pas question de voter le document en l'état. Ce n'est pas une question de principe sur le travail étudiant qui est une réalité. Les bourses ne sont pas assez importantes. En revanche, faire l'accueil des étudiants c'est une chose et accueillir les étudiants à la BU, ça n'a strictement rien à voir. Par ailleurs, la volumétrie qui est définie les interroge.

M. BERNOUSSI souligne qu'il s'agit d'une présentation et qu'il n'y a pas de vote sur ce document. Les remarques seront prises en compte.

M. CHAGNEAU rappelle leur soutien plein et entier à la démarche du tutorat, d'accompagnement par les pairs. Il rappelle que le tutorat, cela sert aussi à mettre les tuteurs en situation d'enseigner et d'enseignant. Cela a un impact sur les connaissances et les compétences qu'ils peuvent acquérir, à savoir des compétences en synthèse, d'empathie, d'humanisme, de solidarité. C'est le cas en santé pour les étudiants en première année qui passent un concours très difficile et très sélectif. En général, le tutorat, dans les parcours très concurrentiels qui peuvent pousser à l'individualisme, est une preuve de lien social, d'humanisme et de solidarité qui est probante.

M. CHAGNEAU tient également à rappeler que le travail étudiant à l'Université de Nantes doit être mis en lien avec les réalités de précarité étudiante que **M. POUZAIT** a rappelé. 50% d'étudiants en moyenne travaillent. 25% des étudiants travaillent pour se nourrir parce que c'est indispensable à leur vie. L'impact sur la réussite est également marquant. Ce ne sont pas juste des jobs étudiants pour prendre des postes, ce sont des jobs étudiants qui peuvent permettre d'acquérir des compétences. Il préfère voir un étudiant qui travaille en tant que

tuteur qu'un étudiant qui bosse 35 heures au McDonald's. Il va falloir à un moment donné se rendre compte, notamment au 21^{ème} siècle, que ces étudiants ne travaillent pas pour prendre des postes mais pour se payer à manger.

M. LA SELVE a eu l'occasion de faire du tutorat en bibliothèque dans un CDI d'IUT pendant un an et il voulait souligner l'existence d'une complémentarité entre les étudiants et les documentalistes. Au sujet du tutorat, il a eu des retours d'étudiants extrêmement favorables sur le côté financier mais aussi sur le côté humain, citoyen et intellectuel. Il remercie pour le travail qui est fait sur ce sujet.

Mme OBLE revient sur l'approche compétences et notamment sur les étudiants qui ont des jobs alimentaires. Quand demain ils s'inscriront à Pôle emploi, on va leur demander quelles sont leurs compétences. Ils auront acquis leur diplôme, de chargé de mission par exemple, et pendant leurs études ils auront travaillé dans la restauration rapide. Dans leurs compétences, il y aura les compétences acquises dans le secteur de la restauration rapide. Dans la mesure où il y aura plus d'offres dans la restauration rapide que de chargés de mission, des emplois dans la restauration rapide pourront leur être proposés. C'est un glissement quand on réfléchit à l'approche compétences et non pas forcément à l'approche métier. Il y a des secteurs et des métiers en tension. On partira sur les compétences acquises au cours de leurs études mais également sur des compétences autres, sur les métiers qu'ils auront exercés.

Mme BARON a bien dit qu'elle parlait d'un point spécifique, le travail en BU. Elle est tout à fait d'accord que l'accompagnement par les pairs, l'aide au travail des collègues, est une mission que seuls les étudiants peuvent mettre en œuvre. Elle sait bien que sa démarche est purement corporatiste. Elle rappelle que l'Université de Nantes n'a pas fait de recrutement de magasiniers sans concours depuis 2007, qu'il n'y pas de création de postes, qu'au national sur leurs métiers il y a entre 10 et 20 postes par statut qui sont créés tous les ans. A moyen terme, la licence métiers du livre à la Roche-sur-Yon va pouvoir être supprimée puisque les étudiants qui veulent travailler en bibliothèque n'auront pas de débouchés. C'est en ces termes là qu'elle s'oppose au développement de l'emploi étudiant. Pour elle, les étudiants devraient avoir les moyens d'étudier sans travailler.

M. GUEVEL souligne que lorsque l'on confie à des étudiants des activités de soutien et d'accompagnement dans le cadre d'un accompagnement de l'offre de formation, on leur confie aussi des activités ou une tâche d'enseignant. Ils pourraient se dire, en adoptant une posture corporatiste, il faut laisser les enseignants enseigner et les étudiants étudier. L'activité de soutien et d'accompagnement nécessite de la compétence, une maîtrise de certaines méthodes, des connaissances. Dès lors qu'un étudiant est placé dans une mission de tutorat, il est accompagné, formé, suivi autant que de besoin pour que ça se passe bien.

Sur la référence à l'étude qui a été faite, il faudrait voir si en effet cette étude s'est bien concentrée sur des activités de tutorat parce que **M. GUEVEL** pense lui aussi que faire du tutorat d'accueil, du soutien et travailler dans une chaîne de restauration rapide, ce n'est pas la même chose. Il faut être sérieux. Si cette étude ne porte pas sur ce type d'activités professionnelles, elle ne vaut pas dans le débat.

Il entend aussi les étudiants qui pointent du doigt le fait que c'est une nécessité. En effet, il pense que c'est tellement plus formateur de les garder à l'Université, de leur donner accès à ce type d'emploi rémunéré plutôt que de les laisser aller faire des heures à l'extérieur. A l'étranger, les universités ont énormément recours au tutorat et aux contrats confiés à leurs étudiants, beaucoup plus qu'en France.

M. CARBONI indique qu'il lui semble que le fait d'accueillir des étudiants dans des positions d'enseignant, des positions pédagogiques ne remet nullement en question le statut de leur profession d'enseignant-chercheur. Il lui semble que sa collègue **Mme BARON** parlait d'emploi de magasinier. Nous sommes dans un 21^{ème} siècle où justement l'emploi va se raréfier et il pense que le prétexte alimentaire ne doit pas contribuer à détruire des emplois.

Mme BARON rappelle qu'en BU les tuteurs travaillent jusqu'à 23 heures à la BU santé. Ils travaillent le samedi et le dimanche. Elle appelle cela aussi des horaires difficiles, les mêmes qu'au Mac Donald's. En plus, ils sont quasiment en position isolée avec juste un vigile.

Mme TRICHET pense qu'il faut vraiment positiver l'engagement et la pratique du tutorat. Elle pense qu'il y a beaucoup de choses à faire au niveau des bibliothèques, en travaillant en équipe avec les professionnels. Tout le monde y gagnerait, aussi bien ces équipes d'accueil que les étudiants. Elle rappelle que le tutorat, c'est vraiment un élément fort de solidarité entre les étudiants eux-mêmes. On a reproché parfois à l'Université de ne pas avoir cet esprit de corporation. En santé notamment, il y a une solidarité entre les

générations et les enseignants. Il y a vraiment ce lien de solidarité qui va jusqu'aux formations initiales, où il y a jusqu'à 1400 étudiants avec un concours à la fin. Il y a une vraie pression de sélection, une vraie souffrance des étudiants. Si à Nantes les enseignants et les étudiants se portent aussi bien, c'est grâce notamment au tutorat qui joue un rôle essentiel et qui fait ce lien. La bibliothèque est un lieu qui est vraiment demandé en santé, un lieu où les étudiants aiment aller plus que chez eux pour travailler. Ils ont besoin de cet accueil. Ils sentent que ça progresse du côté des professionnels par rapport à une époque où ils avaient plutôt l'impression de déranger. Ils ont l'impression que ça se passe beaucoup mieux, ils sont heureux. **Mme TRICHET** pense qu'en faisant plus équipe avec ces tuteurs et en aidant à l'ouverture plus large, tout en défendant la protection des personnes de BU, il y a vraiment quelque chose à faire. Il faut le faire en équipe avec eux, pas en les excluant.

M. BIAIS précise que sur les 5 premiers mois de l'année, ils ont consommé 40 ETP supplémentaires à l'échelle de l'Etablissement. Il s'agit d'un éclairage pour dire qu'ils ne suppriment pas de l'emploi et des personnels.

LE PRESIDENT remercie pour ces échanges, ce soutien, cet accompagnement des étudiants. C'est un engagement politique, c'est un engagement du programme U2020. Il tient à respecter les engagements. Ils ont porté ces engagements justement parce qu'il y avait 25% des étudiants qui avaient un recours subi à un travail dans des conditions parfois difficiles. Cet engagement, il lui paraît aussi important de pouvoir le décliner au sein de l'Etablissement. Il a rencontré il y a peu de temps un étudiant de Sciences qui lui a dit que le meilleur souvenir de son cursus était le tutorat.

POINT 12. APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL ENSEIGNANT PAR LA VOIE DES CONTRATS DITS « LRU » - PROCEDURE DES CONTRATS LRU (APRES AVIS DU CTE)

M. BERNOUSSI indique qu'Alliance Europa est un programme RFI porté par l'Université de Nantes. C'est un programme qui a été lauréat des appels d'offre Recherche Formation Innovation (RFI) et qui est porté par l'Université de Nantes depuis mai 2015. L'objectif principal de ce programme RFI Alliance Europa est de soutenir une filière d'excellence en Sciences Humaines et Sociales sur la thématique de l'Europe autour d'une formation qui est structurée et d'une recherche au niveau de tous les Pays-de-la-Loire. Ce programme RFI incluait le soutien à deux projets de création de chaire, notamment une chaire qui concerne l'histoire et le développement de l'espace Schengen. C'est dans ce cadre-là qu'il est proposé de recruter un enseignant contractuel selon l'article L954 du code de l'éducation. Il s'agit d'autoriser ce programme à recruter ce collègue pendant une durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 avait voté le principe que ce type de recrutement devait passer dans les Conseil d'Administration. En suivant cette procédure, ils ne sont plus en adéquation avec les textes de 2013. Il n'y a aucun contrôle parce que finalement la commission qui va permettre ce recrutement n'est pas contrôlée. Or, quand on recrute un enseignant-chercheur ou un chercheur, le plus important c'est le comité de sélection qui va permettre ce recrutement.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'approbation du recrutement du contrat LRU pour le programme Alliance Europa et de mettre en adéquation la procédure de recrutement de ces contractuels avec la procédure habituelle qui est le passage devant le Conseil Académique restreint qui valide le comité de sélection et le recrutement.

Mme DRONNEAU demande si l'on profite de ce cas pour réformer définitivement ce qui avait été voté en 2010 pour revenir à l'application du texte.

LE PRESIDENT répond que c'est exactement cela.

M. CARBONI a beaucoup de réserves concernant ce projet. Il pense qu'ils ont les moyens de recruter des enseignants-chercheurs capables de s'insérer parfaitement dans l'alliance Europa et il ne comprend pas pourquoi il faut assujettir à la LRU ce type de recrutement.

M BERNOUSSI rappelle que l'Université met cinq postes d'enseignants-chercheurs titulaires sur Alliance Europa qui sont déjà recrutés. Il s'agit là d'un cas particulier. C'est un enseignant associé qui ne peut rester que trois ans pour accompagner le projet de recherche. Si un projet de recherche dure trois ans, recruter un enseignant titulaire sur 40 ans n'a pas de sens.

M. CARBONI souligne que l'on peut l'inviter en tant que Professeur invité.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le recrutement d'un chercheur LRU sur ressources propres (projet Schengen) pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, et la procédure de recrutement des contractuels LRU.

POINT 13. APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE ITRF – DISPOSITIF TRANSITOIRE (APRES AVIS DU CTE)

M. BERNOUSSI rappelle qu'a été examinée devant le Conseil d'Administration la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire qui a été mis en place au 1^{er} janvier 2016 pour un grand nombre de catégorie de personnels BIATSS, à l'exception des filières ITRF et bibliothèques. Le décret qui a été publié récemment prévoit une mise en place au 1^{er} septembre 2017. De ce fait, il y a un certain nombre d'indemnités qui vont disparaître et qui seront remplacées par le RIFSEEP. A ce jour, l'Université de Nantes n'a pas les moyens de classer les postes de façon correcte. Il est donc proposé d'attribuer les anciennes primes sur le modèle du RIFSEEP et de prendre le temps de faire ce classement.

Mme LORET ajoute qu'ils sont dans une situation de contrainte puisqu'ils n'ont pas tous les textes, la circulaire du Ministère notamment, pour faire ce classement des postes. Il s'agit d'une délibération par anticipation pour pouvoir verser le régime indemnitaire au 1^{er} septembre avec le nouveau code IFSE.

Mme BARON indique qu'ils regrettent que la politique salariale dans la fonction publique s'oriente ainsi vers un salaire indiciaire qui n'évolue pas et des primes qui se développent de plus en plus. Ils sont satisfaits que l'Université de Nantes, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, ne souhaite pas rentrer dans l'individualisation à outrance pour les rémunérations en ne mettant pas en place le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Ils comprennent cette période transitoire en attendant les décrets de mise en place mais ils attendent une politique salariale de l'Université de Nantes qui reconnaisse les efforts et les compétences des personnels. En termes de gestion de personnels, une interprétation à minima des instructions ministérielles n'est pas satisfaisante.

Des heures de congés et d'ARTT ont été injustement enlevées à des collègues en congés maternité. Ils ont eu également des informations sur des erreurs importantes dans le versement des primes qui ont été très préjudiciables à certaines collègues. Ils souhaitent que la restitution des heures et des primes qui ont été indûment enlevées aux collègues en congé maternité soient faites. Ils souhaitent aussi qu'un effort de formation important soit fait pour que les gestionnaires sachent gérer tous les cas complexes et que des circulaires de gestion mises à jour claires et précises soient diffusées dans tous les services. Ils vont donc voter contre.

Mme LORET répond, concernant les congés maternité, qu'effectivement c'est en cours de résolution puisque ce sujet a déjà été évoqué au sein du Comité Technique. La circulaire sur les congés est bien à jour. Elle reprend bien ces dispositions depuis deux ans, mais c'est une situation antérieure qu'il fallait régler. C'est en cours de résolution.

Concernant les primes, elle n'est pas au fait de la situation et ne sait pas quelles sont les situations qui sont visées.

M. BROCHARD souligne que son organisation était contre ce régime indemnitaire. Le projet de délibération leur pose problème puisque le Ministère n'a toujours pas adhéré à ce système RIFSEEP pour les ITRF. Pour eux, il n'est pas question de pouvoir voter ce projet de délibération. Ils peuvent simplement se réjouir que l'administration ne souhaite pas introduire le CIA.

Mme TEXIER ajoute que le sujet des jours de congés des congés maternité n'est pas en cours de réflexion mais est bien arbitrée. L'Université s'est engagée à régulariser l'ensemble des situations. Cela a été dit en Comité Technique. Par ailleurs, la DRH poursuit un travail d'animation de réseau des gestionnaires RH avec des informations régulières qui sont faites pour que les gestionnaires sur le terrain puissent également relayer l'ensemble de ces réformes qui touchent très régulièrement la Fonction publique.

Mme TONNERRE trouve ce projet de résolution plutôt raisonnable puisque pour l'instant est garantie une non-modification des montants versés pour les agents. Le travail se poursuit en attendant une cartographie globale des emplois et des compétences qui devrait garantir l'égalité entre les agents BIATSS. Elle trouve cela plutôt positif.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 8 voix contre, la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents des filières ITRF et Bibliothèque, remplaçant les primes et indemnités actuelles, liées aux fonctions et à la manière de servir, sans modification des montants versés aux agents concernés, à compter du 1^{er} septembre 2017.

POINT 14. APPROBATION DES REGLES RELATIVES A L'ELECTION ET A LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

M. BERNOUSSI indique que dans le cadre de l'accréditation des écoles doctorales qui sont portées par l'UBL, le comité doctoral a défini un certain nombre de règles qui régissent le conseil de chaque école doctorale. Le conseil de chaque école doctorale est composé de 26 membres auxquels s'ajoutent les Directeurs et les Directeurs adjoints et est présidé par le Directeur de l'école doctorale. L'objectif de la délibération est de permettre à l'UBL d'organiser toutes les élections concernant le collège 3, c'est-à-dire les 5 doctorants élus. L'Université délègue finalement à l'UBL la capacité d'organiser les élections.

M. CARBONI a une question qui concerne la représentativité de ces conseils. Il est écrit dans le point 2-4 que les candidats devront appartenir à trois sites académiques différents. Or, la plupart des écoles doctorales sont sur six sites. Il craint beaucoup parce qu'on entend beaucoup parler de projets de fusion entre deux établissements de l'ancien PRES UNAM. Il craint qu'il y ait des visées hégémoniques de la part de certains pôles académiques. Il espère qu'il y aura une vigilance de la part de l'Université et de la tutelle sur cette répartition.

Mme MIRAL répond qu'il est en effet mentionné a minima trois sites et trois établissements différents. C'est le minimum et en effet ils seront vigilants quant à la représentativité des doctorants sur les listes.

LE PRESIDENT précise que les Présidents des universités d'Angers et du Mans disent que ce n'était pas un processus de fusion actuellement qui était entre eux aujourd'hui.

M. GUEVEL souligne que des questions ont été posées au Président durant les rencontres autour du lancement de la présentation du projet de la Nouvelle Université à Nantes et du positionnement des écoles doctorales. Il s'aperçoit que les futurs directeurs des écoles doctorales ne sont pas forcément informés sur le calage nécessaire entre la Nouvelle Université à Nantes et les écoles doctorales qui s'ouvrent en septembre. Ce serait bien que le Président les informe et leur communique son point de vue-là dessus. **M. GUEVEL** voit bien que la gouvernance de l'école doctorale dans laquelle il est n'a pas cette information et cela lui paraît important qu'elle soit bien partagée.

Concernant la mise en œuvre, on voit apparaître un basculement des écoles doctorales régionales aux périmètres déjà larges à ces écoles doctorales interrégionales, certainement un peu lourdes à gouverner et à manager. Ce que **M. GUEVEL** a entendu, c'est que finalement il y avait, au moins dans l'une des écoles doctorales, la volonté de s'appuyer formellement là-dessus. Il pense qu'il faudrait peut-être leur adresser aussi un message qui est d'inventer une organisation beaucoup plus souple parce que si à chaque fois qu'il faut allouer une petite subvention à un étudiant qui veut partir en congrès à l'étranger, il faut aller en référer au Conseil de l'école doctorale, cela va être compliqué.

Un autre point sensible et important concerne le concours d'attribution des allocations de thèse. De son point de vue et ils ont eu un échange dans l'école doctorale qu'il quitte, c'est un point extrêmement sensible. Par exemple, il n'est pas du tout favorable à ce que les collègues des autres universités viennent se mêler de ce concours avec eux, ou alors il faut l'organiser. On se dit qu'il faut absolument des extérieurs et le concours prend une autre forme. Il faut aussi à l'inverse qu'ils puissent intervenir de la même façon et qu'il n'y ait pas certains jeux qui commencent à se monter parce que c'est une phase extrêmement importante pour leurs étudiants d'abord mais pour eux aussi. Ce qu'il a entendu, c'est qu'il faudra que le conseil de l'école doctorale s'empare de ce concours d'attribution des allocations. Il trouve que cette réponse n'est pas pas tout à fait suffisante et à son avis, elle n'est pas fonctionnelle du tout. Le cas échant, il y aura deux à trois jours d'audition.

Mme MIRAL répond, concernant le fonctionnement globale de l'école doctorale, au-delà du Conseil, qu'un certain nombre d'écoles doctorales ont prévu ce qu'elles appellent des commissions pour traiter par exemple de la formation, du recrutement, de certains points relatifs à l'école doctorale. Dans un certain nombre

d'écoles doctorales, il a été prévu ce qui existait déjà actuellement, des cellules de site. Le terme ne plaisait pas forcément à tous mais l'idée est là de pouvoir conserver une petite structure globale qui puisse travailler à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements mais sur un site pour allouer les aides à la mobilité et traiter un certain nombre de sujets qui sont vraiment propres à un site géographique voire à un Etablissement. Si certaines ne l'ont pas prévu, c'est une possibilité. Mme MIRAL les accompagnera dans cette démarche.

Concernant les concours et l'allocation des thèses, dans un des documents stratégiques et dans la convention d'accréditation, il est clairement mentionné qu'il est demandé aux nouvelles écoles doctorales, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre des concours pour les financements, type allocation récurrente, et non pas pour les financements qui arrivent au fil de l'eau et que ces concours ont un périmètre qui sera défini par les financeurs.

M. BENHAMOU souligne que les règles peuvent être extrêmement variables. Il faudra voir comment ça fonctionne à l'usage mais la manière de positionner est assez raisonnable. On aurait pu aussi penser utiliser plutôt les collèges de site pour gérer les concours, ce qui se faisait jusqu'à présent, plutôt que de le faire en centrale où cela va effectivement prendre plusieurs jours. Il pense que ce sera compliqué.

Mme BOUSQUET voulait juste rajouter, puisqu'ils viennent d'avoir une réunion avec **Mme MIRAL** à ce sujet, que le sujet des doctorants étudiants et doctorants à Nantes est un sujet qui est pris très au sérieux et ils ont l'intention de donner un certain nombre d'informations sur le vote des étudiants lors d'une journée d'accueil des étudiants doctorants. Elle rappelle qu'il y en a 1 600 à Nantes, dont 400 primo-rentrants chaque année. Ce sujet des publics doctorants est un sujet très important et ils vont travailler beaucoup sur leur accueil et sur leur information.

LE PRESIDENT indique que **Mme HOUEL** a donné procuration à **Mme MORERE**, **M. OLERON** à **M. CHENE**, **M. GENON** à **Mme TONNERRE**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 5 abstentions:

- **les règles relatives à l'élection et la nomination des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale;**
- **le principe de la coordination des élections des membres du 3ème collège des conseils des Ecoles Doctorales par l'UBL sous l'égide de l'Ecole des docteurs.**

POINT 15. APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE M@RSOUIIN, DE LA CONVENTION DE CREATION ET DE L'AVENANT A CETTE CONVENTION (APRES AVIS DE LA CR)

M. BENHAMOU indique que le GIS MARSOUIN est un GIS qui existe depuis assez longtemps et qui est assez original puisque l'idée est de mettre les Sciences Humaines et Sociales sur les usages du numérique. C'est quelque chose qui ressemble un peu à ce que l'on retrouvera sur la Halle 6 plus tard. C'est un GIS qui est historique en Bretagne et qui participe aussi au Labex CominLabs. L'objet de ce GIS est de mettre en œuvre et de coordonner des actions de recherche dans le domaine de usages du numérique et de mener des réflexions prospectives sur la société de l'information.

Le deuxième point est de constituer un pôle de recherche structuré qui a pour mission de contribuer à la compréhension, à l'anticipation des évolutions économiques, humaines, sociétales et juridiques qui sont induites par les technologies de l'information et de la communication. En termes de durée, la convention est renouvelable par tacite reconduction. Ils ont des plateformes qui sont intéressantes et qui leur permettent de contribuer y compris au Labex de manière assez conséquente et vraiment importante sur le point de vue de la réflexion et de la recherche.

Concernant le financement, les apports de l'Université s'effectuent sans contrepartie financière. La gestion administrative et financière est confiée à l'IMT Atlantique. Les partenaires du GIS sont les 8 membres fondateurs : l'IMT Atlantique, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne Sud, Rennes 1, Rennes 2, l'ENSA, l'ESPE Bretagne, Sciences Po Rennes, trois membres associés qui sont les universités d'Angers, de Nantes et du Maine et les unités de recherche suivantes :

- Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management de l'Université d'Angers (GRANEM)
- Centre de Recherche en Education de l'Université de Nantes et de l'Université du Maine (CREN)
- Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique de l'Université de Nantes (LEMNA)

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, l'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique M@RSOQUIN, la convention de création et l'avenant à cette convention et autorise le Président de l'Université de Nantes à signer ce dernier.

POINT 16. APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE COMPORTEMENT, CERVEAU, SOCIETE ET DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT (APRES AVIS DE LA CR)

M. BENHAMOU indique que l'objet du GIS Comportement Cerveau Société est de coordonner les différentes actions de recherche dans les domaines des relations entre le fonctionnement du cerveau, le comportement et les interactions sociales chez l'Homme et l'animal. La convention porte sur la période 2017-2022. Il n'y a pas de contrepartie financière de la part de l'Université de Nantes. La gestion administrative et financière est confiée à l'Université de Rennes 1. L'ensemble des partenaires de ce GIS sont le CNRS, les 7 universités Rennes 1, Rennes 2, Nantes, Caen Normandie, UBO, Angers et UBS, les CHU de Rennes, de Brest et de Nantes, le Centre Hospitalier Guillaume Rénier à Rennes, l'IMT atlantique, Central Sup Elec, l'INSA de Rennes, l'INRIA et l'ENS de Rennes. Les unités de recherche de l'Université de Nantes qui souhaitent participer à ce GIS sont le LLING, l'IETR et le LPPL.

LE PRESIDENT souligne que c'est une bonne illustration de la rencontre des points de vue, des pratiques, des disciplines, des modes de pensée. C'est très illustratif de ce point de vue-là. Il trouve que c'est un très bon exemple de ce que l'on peut faire.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour, l'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique Comportement, Cerveau, Société et sa convention de renouvellement et autorise le Président de l'Université de Nantes à la signer.

POINT 17. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'AUDIT INTERNE

M. BENHAMOU indique qu'il s'agit d'une évaluation indépendante qui permet de vérifier que des règles qui sont définies et approuvées par la communauté sont appliquées et efficaces et qui permet aussi d'identifier les axes d'amélioration. Dans le décret GBCP, c'est une disposition réglementaire. Il faut mettre en place cet audit interne. Dans le décret GBCP, cet audit interne doit s'appliquer au domaine financier. Or, plusieurs domaines qui ne sont pas purement financiers ont des impacts financiers. Il s'agit notamment des conventions, de la formation continue. Les conventions ont des impacts financiers et il est important de pouvoir les auditer, ne serait-ce que pour vérifier que les recettes sont encaissées. Auditer permet d'avoir des axes d'amélioration. Enfin, l'audit peut s'appliquer à des domaines qui ne sont pas du tout financiers.

Cette démarche a été initiée sous l'égide du Directeur Général des Services en 2016 qui a mis en place un groupe de travail restreint pour définir les objectifs de l'audit interne avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et un entretien avec des acteurs clés.

LE PRESIDENT a acté la mise en place de cette fonction à titre expérimental de septembre 2017 à décembre 2017 sur deux sujets : un sujet financier et un sujet organisationnel. Progressivement, en fonction de cette expérience, six sujets seront traités par an en année pleine. Cette fonction d'audit interne a été positionnée au sein de la Cellule d'Aide au Pilotage avec la création d'une fonction de responsable de contrôle de gestion et d'audit. L'audit est réalisé par un cabinet externe qui va utiliser un certain nombre d'approches spécifiques qui doivent être neutre et légitimes.

Compte tenu du caractère expérimental, le comité d'audit prend compte pour l'instant juste un comité de pilotage qui est constitué de huit membres.

La Charte de l'audit vise à présenter de façon très simple la démarche, à décrire le programme d'audit qui sera suivi de septembre 2017 à décembre 2017 avec un sujet organisationnel concernant les conventions avec les collectivités. Ces conventions nécessitent un suivi, un rapprochement au niveau des recettes. Il convient donc d'auditer ce processus afin de vérifier l'efficacité du processus et de voir s'il y a des axes d'amélioration. Le deuxième sujet est un sujet financier. Il concerne la bonne application des procédures de gestion des déplacements. Il y a eu des mesures de simplification qui ont été mises en place. Il s'agit d'évaluer ce processus et d'optimiser ce processus. Ce sont les deux sujets qui vont être conduits de septembre 2017 à décembre 2017.

En novembre 2017, il y aura l'élaboration du programme d'audit pour 2018 par les membres du COPIL qui sera présenté au Conseil d'Administration de décembre 2017 avec le bilan intermédiaire pour cette phase expérimentale.

Mme BARON demande combien coûte le cabinet d'audit sur une année pleine.

M. BIAIS répond qu'ils ont prévu une enveloppe de 80 000 à 100 000 euros sur une année. L'idée est de commencer par lancer deux à trois audits pour démarrer et ensuite on verra. Ce sont des audits assez ciblés avec des livrables bien précis attendus. La nature des intervenants est différente selon que l'on soit sur le volet financier ou sur le volet organisationnel. Ce sera limité dans le temps, bien bordé par un cahier des charges. Il y aura un marché cadre multi-attributaire, ce qui permettra d'avoir une certaine souplesse et une certaine réactivité.

M. BROCHARD souhaite intervenir sur le terme audit interne. Pour l'audit financier, que ce soit fait par un cabinet extérieur, il comprend très bien. En tant qu'ancien responsable qualité dans le privé dans une autre vie, pour lui un audit interne, c'est forcément fait par des auditeurs internes mais pas par un cabinet extérieur. Sinon, c'est un audit externe sur incitation interne. Cela lui pose donc problème. Il doit y avoir une attention particulière portée sur les agents qui vont être audités puisqu'il faut savoir qu'auditer un service, cela met beaucoup de pression dans le service. La multiplication trop importante des audits ou le peu de temps entre deux audits peut être mal vécu par les personnels qui seront audités. Il attire l'attention là-dessus sur le pilotage de ce type d'audit notamment par des auditeurs externes qui ne connaissent pas forcément la maison et les habitudes.

Mme TONNERRE reprend sa casquette de responsable de la Cellule d'Aide au Pilotage pour dire qu'effectivement ils ont bien conscience des points de tension que ce type de sujet peut représenter pour les personnels. C'est aussi pour ça qu'ils ont travaillé et élaboré deux documents, un guide pratique de l'audit interne et puis également une Charte qui tient sur un format A4 et qui rappelle les grands principes, les objectifs de l'audit et aussi les valeurs. Cela leur semblait important de faire preuve de pédagogie auprès des collègues. Sur la définition de l'audit interne, dans le benchmark qu'ils ont pu faire auprès d'autres universités qui sont déjà entrées dans la démarche, certaines ont fait le choix de recruter des auditeurs internes, d'autres ont externalisé la fonction. C'est cette dernière option qui a été retenue de façon à avoir un point de vue neutre et plus objectif. C'est l'administration qui choisit les sujets.

LE PRESIDENT souligne que **Mme TONNERRE** a prononcé le mot de pédagogie. Effectivement, cela s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité : pourquoi on le fait ? Comment ? Cela doit précéder la démarche.

M. POUZAINT souhaite élargir un peu l'angle d'observation de la question qui est posée et ramener cela à l'évolution et à la réorganisation permanente au sein de l'Université depuis 2008, soit pratiquement 10 ans de réorganisation. Encore une fois, comme cela a été souligné par des collègues, dans tous les processus fonctionnels qui sont mis en route, c'est prioritairement les BIATSS qui sont concernés. Si on élargit encore le spectre d'analyse, que l'on regarde comment fonctionne tout ce système de réorganisation, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif au final est de baisser le coût du travail. C'est un objectif de fond dans le sens où ils ne sont pas maîtres de cet objectif. C'est ce système qui donne une pression pour baisser le coût du travail. Il constate, ce n'est pas uniquement lié à l'Université, c'est aussi lié aux entreprises, que cette démarche qui est liée à une démarche libérale conduit à donner la pression uniquement sur les personnes qui sont au bas de l'échelle, c'est à dire les catégories B et C. Au sein des entreprises, c'est la même chose. La pression de l'adaptation structurelle des organisations a un impact sur les personnes qui sont en bas de l'échelle, toutes celles qui sont des rouages indispensables dans le fonctionnement des organisations. Sur tous les projets mis en route (NUN, Next, adaptation aux contraintes budgétaires de la tutelle), il faut être extrêmement prudent. Au bout du compte, les collègues qui sont au bas de l'échelle voient arriver des injonctions. Il faut être prudent sur le ressenti et il rejoint son collègue **M. BROCHARD** sur la question du ressenti de ces opérations-là. Il en parle d'autant plus qu'il est auditeur dans le cadre de la commission consultative nationale des IUT. Quand ils se déplacent dans les établissements, il a pu mesurer la charge de pression qui est mise sur les collègues qui sont expertisés, même dans le cadre d'une expertise réalisée par des pairs. Il pense qu'il faut être extrêmement prudent dans toutes ces démarches-là, de telle manière que les collègues ne soient pas soumis à des pressions trop fortes.

LE PRESIDENT rappelle qu'ils sont dans la démarche qualité avec l'évaluation plus des processus que des collègues. Bien sûr il y a des collègues, mais ce sont ces démarches-là qui sont à questionner de manière à ne pas multiplier des éléments qui ne sont pas efficaces, pas assez efficaces et optimiser ce qui est fait.

Mme MORERE pense qu'il y a des directions dans les services qui sauront prendre leurs responsabilités. La fonction de pilotage est structurée au sein de services et de la Direction Générale des Services en général. Cette dernière pourra se positionner pour que ce ne soit pas les collègues catégories C qui soient les premiers au front. Elle espère en tout cas que c'est comme cela que c'est entendu. En effet, il y aura une démarche de dialogue pédagogique qui permettra d'expliquer la fonction de cet audit interne pour avancer tous dans le même sens.

POINT 18. PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET BUDGETAIRES MISE A JOUR ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION ASSOCIE

M. BARBU indique que la cartographie des risques comptables et budgétaires suit la démarche d'audit qui a deux grands axes : une partie sur le contrôle RH organisationnel, une partie sur le contrôle comptable financier et budgétaire. Dans le cadre de cet audit, il y a cette étape importante qui revient à caractériser et à regarder les risques sur le plan budgétaire. L'objectif est d'avoir une meilleure qualité des informations comptables. Cela participe aussi au pilotage financier de l'Etablissement, de la programmation du budget à sa réalisation et cela participe à quelque chose d'important pour eux, à savoir la certification des comptes sans réserves par les commissaires aux comptes, ce qui a été le cas l'année dernière. C'est un gros travail en interne. C'est précisé et demandé par beaucoup de circulaires, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et le Ministère du Budget.

Il y a une identification des processus cibles, ceux qui présentent un risque majeur. Dans le cadre de cette présentation, alors même que la cartographie existe depuis trois ans maintenant, il s'agit de réactualiser et de mettre à jour cette cartographie avec des processus cibles sur la rémunération, les immobilisations et la recette. Une grille d'évaluation à double entrée est utilisée avec en ordonnée la probabilité de survenance du risque, de rare à très probable, et en abscisse l'impact des risques, faible, moyen, fort, majeur, ce qui donne une cotation. En fonction de cette cotation, il y a des risques qui sont identifiés et qui donnent lieu à un plan d'action qui est défini pour chaque risque identifié et qui décline le déploiement dans le temps de ce plan d'action pour à la fois expliciter les choix stratégiques retenues, assurer un suivi de la diffusion et le renforcement du contrôle interne et dessiner une ligne pour pouvoir observer, réaliser les corrections sur ces principaux risques.

LE PRESIDENT indique que **M. OLERON** donne procuration à **M. CHENE**, **M. GENON** à **Mme TONNERRE**, **M CARTRON** à **Mme MIRALLIE** et **M. JAOUEN** à **Mme BOSUQUET**.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, le plan d'action associé à la cartographie des risques comptables et budgétaires mise à jour.

POINT 19. APPROBATION D'UNE ADMISSION EN NON-VALEUR EXCEDANT 10 000 €

M. BERNOUSSI indique que sur délibération du Conseil d'Administration et après avis conforme, les créances d'un organisme peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur. L'agent comptable justifie qu'il ne peut pas récupérer cette créance qui est due. Cependant, la procédure se poursuit. Le Conseil d'Administration du 22 avril 2016 a autorisé le Président à signer ces admissions en non-valeur, jusqu'à 10 000 €. En l'espèce, l'admission en non-valeur est de 12 570,82 €. C'est une entreprise qui a déposé le bilan. C'est au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, l'admission en non-valeur présentée pour un montant de 12 570,82 €.

POINT 20. APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

Mme OBLE souligne que sur l'ESPE, il y a reprise d'études financée, reprise d'études avec accompagnement spécifique, reprise d'études sans accompagnement spécifique, reprise d'étude des demandeurs d'emplois indemnisés. On se retrouve avec différents statuts, différents coûts. Ce n'est pas très clair pour les intervenants extérieurs. Cela ne doit pas être très clair non plus pour les demandeurs d'emploi, les salariés. Elle précise qu'ils sont actuellement en période de transition et qu'ils attendent les informations gouvernementales. Aujourd'hui, Pôle Emploi ne finance plus aucune formation supérieure à 900 € en demande individuelle.

Par contre, la Région a mis en place le dispositif Visa métiers + pour des demandes individuelles de financement sur les formations de plus de 200 heures.

M. BERNOUSSI répond que pour un demandeur d'emploi, c'est 600 €. Cela permet une reprise d'étude financée par un organisme. L'heure est facturée 14 €. Une reprise d'études avec quelqu'un qui demande un accompagnement spécifique, c'est 2 100 €. Par contre, quelqu'un qui reprend ses études mais qui n'exige aucun accompagnement, c'est le tarif formation initiale.

Mme OBLE ajoute qu'un demandeur d'emploi pourrait par exemple très bien être en reprise d'études et demander un accompagnement spécifique.

M. BERNOUSSI répond que s'il est demandeur d'emploi, c'est 600 €, par année.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 2 voix contre, les tarifs.

POINT 21. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre de la journée d'études du projet « Mobilité, Autonomie, Longévité »

M. BERNOUSSI indique que la journée Mobilité, Autonomie, Longévité a eu lieu à Nantes le 2 juin 2017. Il s'agit d'attribuer des prix aux trois meilleurs posters qui ont été évalués par un jury : 500 € pour le 1^{er}, 300 € pour le second et 200 € pour le troisième. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur ce prix pour que les lauréats puissent toucher le prix.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour, le règlement d'attribution de prix dans le cadre de la journée d'études du projet « Mobilité, Autonomie, Longévité ».

Mme OBLE souhaite revenir sur les tarifs. Sur l'IUT par exemple, concernant le DUT formation initiale, si elle prend la première ligne, le GEA, la première et la deuxième année coûte 17 820 euros, alors qu'en alternance il coûte 13 200 euros. La formation en alternance coûterait moins cher que la formation initiale. Elle ne comprend pas.

M. BERNOUSSI répond qu'un étudiant qui a son bac et qui intègre l'IUT paie 100 euros environ. Par contre, en formation continue financée, la personne suit le cursus de formation initiale. Il n'y a pas d'alternance. C'est le montant indiqué.

Mme OBLE considère qu'il y a un problème de clarté.

POINT 22. RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit de toute une série de petites admissions en non-valeur. L'agent comptable constate qu'il ne peut pas récupérer la somme, les poursuites se poursuivent. Par contre, **LE PRÉSIDENT** a délégué d'accorder cette remise en non-valeur, parce qu'elles sont inférieures à 10 000 €.

POINT 23. QUESTIONS DIVERSES

Mme BARON souhaite revenir et signaler un point qui heureusement est très rare. Il s'agit de l'agression verbale qu'a subie une collègue à la BU Santé le samedi 13 mai de la part d'une étudiante, alors que la collègue demandait aux étudiants de quitter le cinquième étage lors du passage de la BU en fonctionnement NoctamBU. C'était le jour où la BU a testé l'ouverture le samedi complet avec des personnels. Elle remercie le CHSCT, la Direction Générale des Services et la Présidence pour leur réaction de solidarité vis-à-vis de cette collègue. Cette agression a été prise au sérieux et l'étudiante responsable a été convoquée et doit maintenant présenter des excuses. **Mme BARON** trouve, outre le fait que c'est inadmissible, que c'est très déplacé de la part d'une étudiante élue de se prévaloir de son mandat pour avoir ce comportement inacceptable vis-à-vis du personnel. Cette agression rappelle aussi que le manque de places et de moyens à la BU Santé entraîne des tensions parfois difficiles. En NoctamBU la plupart du temps, ces tensions sont subies par des tuteurs étudiants. C'est très mal accepté par les collègues qui voient régulièrement des messages dans le registre du CHSCT ou dans le carnet de suivi. Ces conditions de travail sont difficilement vécues par les personnels à qui on demande toujours plus.

LE PRESIDENT souligne qu'effectivement chacun a pris ses responsabilités et qu'il y a eu un dialogue avec le personnel et l'étudiante pour bien comprendre. On arrive à une situation plutôt apaisée. Il est d'accord qu'il faut prévenir ce type de situation.

M. GUEVEL est un peu surpris que cette situation puisse être traitée de cette façon. Il y a une section disciplinaire qui est compétente pour entendre les parties et rendre un jugement si cela a été jusqu'à une agression.

Mme BARON précise qu'il s'agit d'une agression verbale.

LE PRESIDENT répond que ce n'est pas allé jusqu'à la section disciplinaire car ils ont essayé d'anticiper.

M. GUEVEL précise que la section disciplinaire ne fait pas que sanctionner. Elle écoute, elle entend. C'est pour ça qu'elle se passe en deux temps. Elle prend en compte la situation dans toutes ses dimensions avec beaucoup de représentants étudiants qui siègent et qui apportent eux aussi leur éclairage.

Mme OBLE souligne qu'il est écrit que l'orientation active remplace l'orientation prescriptive. Elle souhaite avoir confirmation.

M. AVERTY répond qu'ils sont sur de l'orientation active. Pour l'instant, il n'y a pas d'orientation prescriptive au sein de l'Établissement. Dans la mesure du possible, ils essayent de l'éviter. Pour autant, ils sont obligés aussi de répartir les étudiants sur l'ensemble des formations, et de ne pas les laisser aller tous vers la même formation, ce qui aboutirait à empêcher ces formations de fonctionner et poserait des problèmes de débouchés.

Mme OBLE trouve plus positif l'orientation active que l'orientation prescriptive.

LE PRESIDENT lève la séance à 12h05.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

